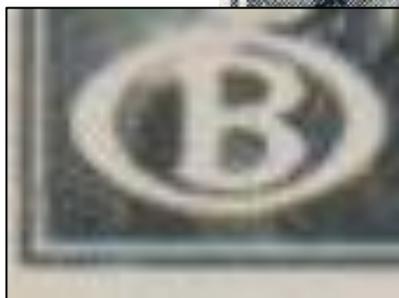


Les Belgolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Janvier – Avril – Juillet - Octobre
NUMERO 10 – Avril 2022



« Roi Baudouin avec lunettes »

Type Marchand

Le 1.50Fr. « M » et Les timbres de services

Comité restreint



Philippe LINDEKENS



Thomas LINDEKENS



Daniel GOFFIN

Rédacteurs permanents



Jean-Claude
GUYAUX



Francis
KINARD



Mark
BOTTU



Mireille
LUTZ



Alain
PIPART



Lucien
JANSSENS



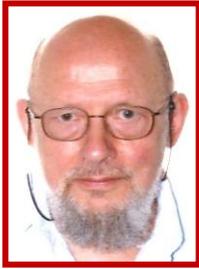
Roger
BAURAIN



Charly
BRUART



Luc
SELIS



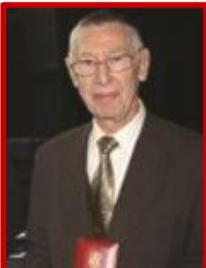
Jean-Louis
DECHESNE



Yves
VERTOMMEN



Hubert
CAPRASSE



Jacques
PIROTTE



Gerard
LUDWIG

.....

Il reste encore des
places, lancez-vous.
Rejoignez-nous.

EDITORIAL

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins are available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: www.philafrika.be/BELGOLATRES

Remerciements

Les présentes études ont été réalisées aussi grâce à l'aide de MM Alain Pipart, Alain Pierret, Hubert Caprasse, Patrice Noiret, Daniel Goffin et Jean-Louis Dechesne et se basent aussi sur des archives de ventes et website Ebay & Delcampe.

Timbres de services et 1.50 Frs « M » « Roi Baudouin avec lunettes ». Type Marchand

1. Table des Matières

1.	<u>Table des matières</u>	page 4
2.	<u>Le 1.50 Frs « M »</u>	page 5
3.	<u>Les timbres de services</u>	page 13
	3a. Les timbres	page 13
	3b. Les utilisations possibles des timbres de service : Baudouin « Lunettes »	page 22
	3c. Variétés ou curiosités	page 24
	3d. L'emploi des timbres de services	page 27
	3e. Affranchissements	page 38
	3f. Recommandés	page 57
	3g. Exprès	page 78
	3h. Etranger	page 79
	3i. Marcophilie	page 82
	3j. Etiquettes	page 90

2. Le 1.50Fr. « M »

Les militaires de carrière stationnés en dehors du Royaume bénéficiaient de la franchise postale tout comme les miliciens.

A partir du 17 juillet 1967, cette franchise postale est remplacée, par un tarif réduit pour les militaires appointés et leurs correspondants.

Ce tarif ne concernait que la lettre standard et correspondait à la moitié du tarif de la lettre qui était à l'époque de 3 Frs.

L'Atelier du Timbre fut donc chargé d'imprimer des timbres à 1,50 Frs avec un monogramme « M ».

Ces timbres seront vendus aux militaires appointés dans les bureaux de poste belges en Allemagne et dans ceux du pays à l'usage des personnes qui correspondent avec ces militaires.

Les tarifs postaux : Tarif préférentiel « M » pour une lettre jusqu'à 20 gr en format standard.

Du 17-07-1967 au 14-11-1969	1,50 Frs	(timbres émis le 17-7-1967)
Du 15-11-1969 au 31-05-1972	1,75 Frs	(timbres Elstrøm émis le 25-4-1971)

Ce timbre a encore été imprimé longtemps après que le port de la lettre soit passé à 1,75 Frs.

Comme l'écrivait Raymond Huberty dans son étude sur l'Effigie Royale Marchand, on peut supposer que, pendant un certain temps, la Régie des Postes avait décidé de ne pas émettre d'autres valeurs avec monogramme « M ». Ce timbre a donc connu un tirage de 8.532.585 exemplaires soit le plus gros tirage des timbres avec monogramme « M ».



Quelques variétés ou curiosités ont été rencontrées :



Variété n°1

Les Belgolâtres

Différentes curiosités



- 1 : tâche sur la joue
- 2 : point sur le front
- 3 : ligne continue à la droite du visage
- 4 : col allongé



Planche n°2

Histoire postale : 1^{ère} période : du 17-07-1967 au 14-11-1969.

Tarif préférentiel : 1,50 Frs



Lettre standard expédiée du BPS 4 (Westhoven) vers Bruxelles 6, le 26 novembre 1968.

Utilisation d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel.

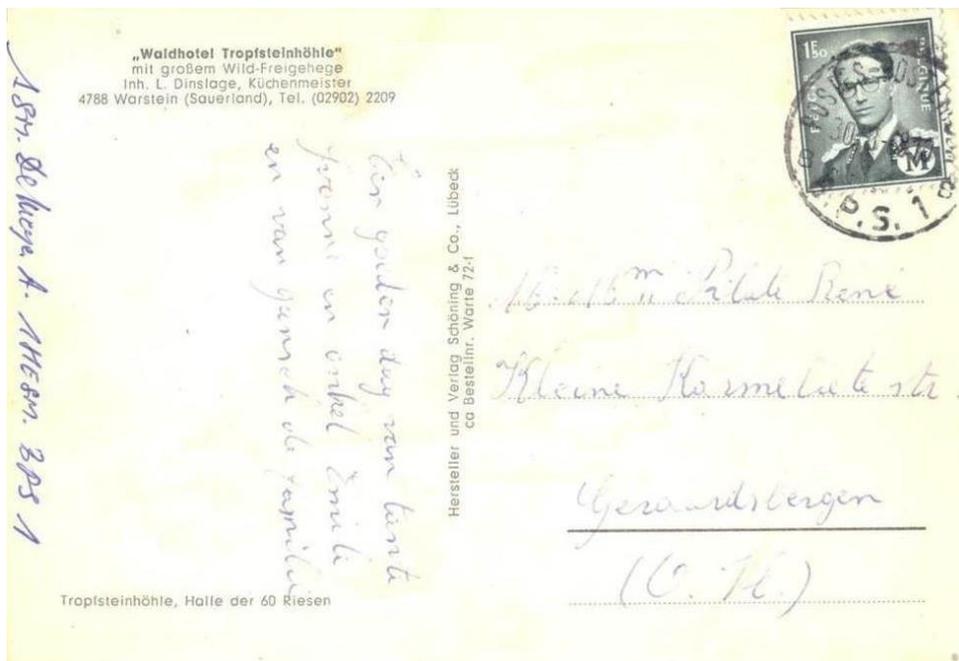


Lettre standard expédiée du BPS 5 (Ossendorf) vers Bruxelles 1, le 23 novembre 1968.

Utilisation de deux timbres « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M ».

Il est bien précisé que la franchise n'est valable que pour une lettre jusqu'à 20 gr en format standard, dans les autres cas le tarif normal est d'application, c'est le cas ici.

Les Belgolâtres



Carte illustrée (toutes mentions) expédiée du BPS 1 (Soest) vers Geraardsbergen, le 30 mars 1968. (Tarif ordinaire = 3 Frs).

Utilisation d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel.



Lettre standard expédiée en recommandé du BPS 10 (Ludenscheid) vers Bruxelles, le 3 janvier 1968.

Utilisation d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel plus la taxe de recommandation de 10 Frs (01/03/66 au 14/11/69) représentée par un timbre de 10 Frs « Poortman ».

Les Belgolâtres



Lettre standard expédiée en recommandé du BPS 8 (Bensberg) vers Bruxelles 1, le 4 mars 1968.

Utilisation d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel plus la taxe de recommandation de 10 Frs (01/03/66 au 14/11/69) représentée par deux timbres de 5 Frs « Baudouin - Marchand ».

Histoire postale : 2^{ème} période : du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Tarif préférentiel : 1,75 Frs



Lettre standard expédiée du BPS 6 (Neheim) vers Bruxelles 1, le 16 décembre 1969.

Utilisation d'un timbre à 25 c « Lion héraldique » et d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel.

Les Belgolâtres



Lettre non standard expédiée du BPS 36 (Neheim) vers Bruxelles 1, le 19 mars 1970.

Utilisation de deux timbres à 25 c « Lion héraldique » et de deux timbres « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M ».

Il est bien précisé que la franchise n'est valable que pour une lettre jusqu'à 20 gr en format standard, dans les autres cas le tarif normal est d'application.

Le tarif pour les lettres est de 3,50 Frs (période du 15/11/69 au 31/05/1972).



Lettre non standard expédiée du BPS 6 (Neheim) vers Bruxelles 1, le 8 mai 1970.

Utilisation de quatre timbres à 25 c « Lion héraldique » et de quatre timbres « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M ».

Il est bien précisé que la franchise n'est valable que pour une lettre jusqu'à 20 gr en format standard, dans les autres cas le tarif normal est d'application.

Le tarif pour les lettres entre 20,1 et 100 g est de 7 Frs (période du 15/11/69 au 31/05/1972).

Les Belgolâtres



Carte de visite, 5 mots maximum, expédiée du B.P.S. 7 (Weiden) vers Trois-ponts, le 2 janvier 1970.

Tarif normal du 15/11/1969 au 31/05/1972.

Carte illustrée (toutes mentions) expédiée du BPS 4 (Westhoven) vers Oostende, le 12 février 1971.

(Tarif ordinaire = 3,50 Frs)

Utilisation d'un timbre à 25 c « Lion héraldique » et d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel.



Lettre standard expédiée en recommandé du BPS 5 (Ossendorf) vers Nivelles, le 13 janvier 1970.

Utilisation d'un timbre à 25 c « Lion héraldique » et d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel, plus la taxe de recommandation de 15 Frs (15/11/69 au 31/05/72) représentée par un timbre de 10 Frs « Poortman » et un timbre à 5 Frs « Baudouin – Marchand ».

Les Belgolâtres



Lettre standard expédiée en recommandé du BPS 6 (Neheim) vers Bruxelles 1, le 10 octobre 1970.

Utilisation d'un timbre à 25 c « Lion héraldique » et d'un timbre « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » comme tarif préférentiel, plus la taxe de recommandation de 15 Frs (15/11/69 au 31/05/72) représentée par trois timbres à 5 Frs « Baudouin – Marchand ».



Lettre non standard expédiée du BPS 6 (Neheim) vers Bruxelles, le 19 avril 1971 (sous la flèche rouge). Le tarif pour les lettres entre 20,1 et 100 g est de 7 Frs (période du 15/11/69 au 31/05/1972). Dès lors le pli a été taxé à 7 Frs (3,50 Frs absent multiplié par deux).

Etiquette « Refusé pour la taxe – Geweigerd voor de vracht » et retour à l'expéditeur qui a ré affranchi à 7 Frs le 23 avril.

Utilisation dans un premier temps de deux timbres à 25 c « Lion héraldique » et de deux timbres « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M » puis de quatre timbres à 25 c « Lion héraldique » et de quatre timbres « Baudouin – Marchand » à 1,50 Frs « M ».

3. Les timbres de service

3a. Les timbres

La Société Nationale des Chemins de fer Belges, créée en 1926, a utilisé pour l'affranchissement de son courrier, par voie postale ordinaire et ce uniquement en service intérieur, des timbres-poste au type « Houyoux » à partir de janvier 1929. Six valeurs furent surchargées de l'emblème « roue ailée » sur un total des 26 valeurs de cette série.

Par la suite, l'Administration des Postes surchargera pour le S.N.C.B., 9 valeurs du type « Lion héraldique » de 1929, ainsi que des valeurs « Moisson-Mercure » et « Albert 1^{er} en képi » et « Léopold III de profil ou col ouvert ».

En 1941, la « roue ailée » fut remplacée par une surcharge « B » dans une ellipse, surcharge incorporée par la suite dans le cliché.

6 valeurs « Petit Sceau de l'Etat » apparaîtrons à partir de 1946, puis 5 valeurs « Exportations » en 1948 et 12 valeurs « Chiffre sur Lion Héraldique » en décembre 1952.

Au 1^{er} mars 1954, apparaissent les timbres « Baudouin-lunettes » avec « B ».

Sur un total de 20 valeurs, seulement 8 sont choisies par la S.N.C.B. Il faut préciser que le chemin de fer ne commande à l'Administration des Postes que les valeurs qui lui sont nécessaires.



Les Belgolâtres



Les Belgolâtres

Neuf valeurs ont été émises.



En effet, le timbre de 2 Frs vert a été réimprimé en 1972 dans un format de 20 ½ x 24 mm.



1959

1972

Emission du 1^{er} mars 1954



Emission de 1959



Les Belgolâtres

Emission d'août 1970



Emission de novembre 1972



Les timbres par valeur :

Tous les timbres de service ont été imprimés sur la presse de type MIEHLE en feuilles de 300 timbres (deux panneaux de 150)¹.

Dans ce cas, il n'y a pas de numéros de planche et de coins datés. Uniquement une année d'impression.

1F50 « B » n° S 57 du catalogue officiel.

Le tirage a eu lieu au début de 1954 suite à l'A.M du 30 novembre 1953.

Au début il est noir-gris et devient gris en 1957. Lors du tirage de 1971 une auréole blanche s'étend largement à gauche et à droite de l'effigie du Roi. L'impression s'arrêtera en 1972

Papier terne avec gomme
arabique brillante : HA 1954



¹ Inventaire des dates connues de l'effigie Royale « type Marchand » R. Verpoort & E. Mesdagh

Les Belgolâtres



Papier crème avec gomme arabique brillante : 1957 HB



Papier blanc avec gomme arabique brillante : TC 1971

2 Frs « B » n° S 58 du catalogue officiel

Le tirage a eu lieu au début de 1954 suite à l'A.M du 30 novembre 1953. Il sera utilisé jusqu'en 1964.



Papier terne avec gomme arabique brillante : HA 1954
Rouge carminé à rouge carminé intense

Les Belgolâtres

2 Frs « B » n° 59 et 59a du catalogue officiel

Il y a deux types bien différents, le 1^{er} émis en 1958 suite à l'A.M. du 4 novembre 1958 et le second en 1970.

Le premier a des nuances vert-vif allant parfois au vert foncé et même au vert bleuté.

Le second est gris-vert.



Papier terne avec gomme arabique brillante : 1959 et TC 1968



Papier blanc avec gomme arabique brillante : TC 1972

Les Belgolâtres

2 F50 « B » n° S 60 et 60b du catalogue officiel

Il y a deux types bien différents, le 1^{er} émis en 1958 suite à l'A.M. du 18 octobre 1958 et le second est émis le 24 novembre 1970 et retiré de la vente le même jour.

Le premier a des nuances brun carminé, brun rouge et brun rouge foncé.

Le second est brun orange.



Les Belgolâtres

Papier terne avec
gomme arabique
brillante : 1957 HB



Papier blanc gomme
brillante ou mate
comme pour le timbre
ordinaire de la même
époque.

Ce timbre n'a pas été mis à la disposition du public.

Peut-être faudrait-il chercher le pourquoi de l'émission de ce timbre dans l'arrêté ministériel Anseele du 12 janvier 1970 : « Art. 11. A la demande des usagers, les timbres-poste de toutes valeurs peuvent être reproduits par les soins de l'Administration des Postes, en représentation des taxes postales. La demande doit être introduite auprès du directeur général des Postes ou de son délégué et doit porter sur un minimum de 50.000 reproductions ».

Imprimé le 24 janvier 1970, les timbres se rencontrent sur du courrier provenant du Centre Philatélique ou fin 1970 surtout dans des bureaux de la province de Liège.

Ou alors, faudrait-il chercher dans les besoins du service des colis-postaux le besoin d'une impression de ces timbres afin d'affranchir les cartes-postales et imprimés de service. En effet, quand le tarif de la carte-postale est passé à 2 F50 le 15 novembre 1969, les bureaux de la SNCB possédaient encore beaucoup de timbres à 2 f et des 50 c. Ils s'en sont servis avant de commander des 2 F50. La première date d'oblitération rencontrée est le 24.11.1970.

3 Frs « B » n° S 61 du catalogue officiel

Le tirage a eu lieu en novembre 1958 suite à l'A.M du 18 octobre 1958.
Des nuances existent : du lilas clair au lilas très vif.



Papier terne avec gomme
arabique brillante : 1958



Papier crème :
TB 1966



Lilas-rose - 1968

Les Belgolâtres

3,50 Frs « B » n° S 61A du catalogue officiel

Il a été émis en 1970 et ce jusqu'en 1972.

Les nuances principales sont : vert-jaune, vert-jaune vif et vert-jaune pâle.



Papier blanc avec gomme arabique brillante : 1970 et TC 1971

4,00 Frs « B » n° S 62 du catalogue officiel

Emis à partir de 1954 suite à l'A.M. du 30 novembre 1953.

Les nuances vont du bleu foncé au bleu clair.

Le fond est parfois blanchâtre.

« Dans presque toutes les valeurs, il existe des tirages avec halo blanc autour du visage ».



Papier terne avec gomme arabique brillante : HA 1954



Bleu clair en 1961



bleu vif en 1968

Papier blanc avec gomme arabique brillante : TC 1968, TC 1971 et TC 1972

6 Frs « B » n° S 63 du catalogue officiel

Emis suite à l'A.M. du 18 octobre 1958, il est imprimé dans les mois qui suivent l'A.M.
Les nuances sont : rouge carminé, rose carminé-clair et rouge carminé vif.



Papier terne avec gomme arabique brillante : 1958

Papier blanc avec gomme arabique brillante : TC 1968 et TA 1970

36. Les utilisations possibles des timbres de service : Baudouin « Lunettes »

1.50Fr	émission du 01.03.1954		
	Taxe minimum d'envoi d'échantillon	01.03.1954	30.09.1957
	Taxe d'envoi de factures	01.03.1954	30.09.1957
	Cartes postales	01.10.1957	31.10.1959
	Imprimés non standard ou jusqu'à 100 gr + taxe d'urgence	15.11.1963	14.01.1967
	Imprimé adressés 20 gr. maximum	15.11.1969	31.05.1972
2.00Fr	émission du 01.03.1954	Rouge	
	Lettres ordinaires 50 gr maximum	01.03.1954	30.09.1957
	Avis de réception	01.03.1954	30.09.1957
	Papiers d'affaires taxe minimum par envoi	01.03.1954	30.09.1957
	Taxe d'envoi des factures	01.10.1957	31.10.1959
	Echantillons taxe minimum par envoi	01.10.1957	31.10.1959
2.00Fr	émission de 06.1959	Vert	
	Taxe d'envoi des factures	00.06.1959	31.10.1959
	Echantillons taxe minimum par envoi	00.06.1959	31.10.1959

Les Belgoletres

	Cartes postales	01.11.1959	14.11.1969
	Imprimés de 100,1 à 200 gr	15.11.1963	14.01.1967
	Imprimés hors format jusqu'à 100 gr	15.01.1967	14.11.1969
	Imprimés normalisés + taxe d'urgence	15.01.1967	14.11.1969
	Imprimés normalisés 20 gr maximum	01.06.1972	30.09.1973
	Poste restante	01.06.1972	14.12.1974
2.50Fr	émission de 11.1958		
	Lettres ordinaires 50 gr maximum	00.11.1958	31.10.1959
	Avis de réception	00.11.1958	31.10.1959
	Papiers d'affaires taxe minimum par envoi	00.11.1958	31.10.1959
	Echantillons taxe minimum par envoi	01.11.1959	14.11.1963
	Taxe envoi de facture	01.11.1959	14.11.1963
	Imprimés de 100,1 à 200 gr + taxe d'urgence	15.11.1963	14.01.1967
	Cartes postales	15.11.1969	31.05.1972
	Imprimés jusqu'à 50 gr	15.11.1969	31.05.1972
	Imprimés normalisés + taxe d'urgence	15.11.1969	31.05.1972
3.00Fr	émission de 11.1958		
	Supplément taxe distribution exprès + 22H	00.11.1958	14.11.1969
	Papiers d'affaires taxe minimum par envoi	01.11.1959	14.11.1963
	Lettres ordinaires 50 gr puis standard 20 gr	01.11.1959	14.11.1969
	Avis de réception	01.11.1959	31.05.1972
	Echantillons jusqu'à 300 gr	15.11.1963	28.02.1966
	Papiers d'affaires jusqu'à 300 gr	15.11.1963	28.02.1966
	Imprimés de 200,1 à 300 gr	15.11.1963	14.01.1967
	Papiers d'affaires jusque 20 gr	01.03.1966	14.11.1969
	Imprimés de 100,1 à 250 gr	15.01.1967	14.11.1969
	Imprimés non standard + taxe urgence	15.01.1967	14.11.1969
	Imprimés de 50,1 à 100 gr	15.11.1969	31.05.1972
	Imprimés autres jusqu'à 50 gr	01.06.1972	30.09.1973
	Imprimés de 0 à 20 gr	01.10.1973	14.12.1974
	Imprimés normalisés 20 gr max	01.10.1973	14.12.1974
3.50Fr	émission du 27.08.1970		
	Papiers d'affaires jusqu'à 20 gr	27.08.1970	31.05.1972
	Lettres standard 20 gr max	27.08.1970	31.05.1972
	Imprimés non norm. jusqu'à 50 gr + taxe urgence	27.08.1970	31.05.1972
	Taxe dépôt tardif des recommandé	27.08.1970	31.05.1972
	Imprimé de 50,1 à 100 gr	01.06.1972	30.09.1973
	Cartes postales	01.06.1972	30.09.1973
	Imprimés normalisés + taxe urgence	01.06.1972	30.09.1973
4.00Fr	émission du 01.03.1954		
	Lettres ordinaires de 50,1 à 100 gr	01.03.1954	30.09.1957
	Dépôt cartes récépissés jusqu'à 1000Fr	01.03.1954	30.11.1958
	Echantillons de 300,1 à 400 gr	15.11.1963	28.02.1966
	Papiers d'affaire de 300,1 à 400 gr	15.11.1963	28.02.1966
	Imprimés de 300,1 à 400 gr	15.11.1963	14.01.1967
	Imprimés de 100,1 à 250 gr + taxe urgence	15.01.1967	31.05.1972
	Cartes postales	01.10.1973	14.12.1974

6.00Fr

émission du 11.1958

Taxe de recommandation	00.11.1958	31.10.1959
Lettres ordinaires de 50,1 à 100 gr	01.11.1959	31.01.1965
Imprimés de 500,1 à 1 kg	15.11.1963	14.01.1967
Lettres non standard 20 gr max	01.02.1965	14.11.1969
Lettres de 20,1 à 100 gr	01.02.1965	14.11.1969
Echantillons jusqu'à 500 gr	15.01.1967	14.11.1969
Imprimés de 250,1 à 500 gr	15.01.1967	14.11.1969
Papiers d'affaire non standard jusqu'à 500 gr	15.01.1967	14.11.1969

3c. Variétés ou curiosités

Une seule variété répertoriée dans le catalogue officiel et dans l'étude des variétés sur timbre (Luppi) est le n°30 mais d'autres se retrouvent régulièrement sur les mêmes planches et constituent plus des avatars de tirage que des variétés.

Si certaines de ces variétés sont des « fantaisies » elles ne peuvent être répertoriées comme variétés et si nous vous les présentons c'est afin que vous puissiez vous faire une opinion et un philatéliste averti en vaut deux.



- 1 – Point entre le front et le chiffre 50 de la valeur
- 2 – Point entre la joue droite et le mot BELGIE
- 3 – Verrure à gauche de la lèvre supérieur
- 4 – Trait blanc entre la joue droite et le mot BELGIE + un point dans le cadre supérieur



- 5 – Petit point au centre, entre les cheveux et le cadre
- 6 – Tache de couleur entre l'œil droit et le G de BELGIE
- 7 – Balafre sur le front
- 8 – Tache blanche sous le U de Belgique

Les Belgolâtres



- 9 – Point sous le E de Belgique
- 10 – Tache blanche entre le col et l'épaulette droite
- 11 – Point entre la tête et le LG de Belgique
- 12 – Griffes sous le B de BELGIE



- 13 – Point entre le G et le I de BELGIE
- 14 – Virgule sous le 2 de 2F
- 15 – Griffes au-dessus de l'épaule droite
- 16 – Griffes entre le cou et le E de BELGIQUE



- 17 – Griffes blanches au dessus de l'épaule gauche
- 18 - Point au dessus de l'œil droit + point entre les cheveux et BELGIQUE

Les Belgolâtres



- 19 – Point blanc sous l'épaulette gauche
- 20 – Point dans le coin supérieur droit, sous le cadre
- 21 – Point dans la lettre B de l'ovale
- 22 – Point dans le col au-dessus de l'écusson de grade



- 23 – Point près de la joue gauche sous la lettre Q de Belgique

23



- 24 – Point blanc au dessus de l'épaule droite

- 25 - Point entre le E et le L de BELGIE

24

25



- 26 – Point blanc sous le F de 4 F
- 27 – Plusieurs points de couleur de part et d'autre du visage et près du cadre droit
- 28 – Point bleu au dessus de la tête et point blanc sous le Q de Belgique
- 29 – Point de couleur dans le coin inférieur gauche, près de la dentelure

26

27

28

29

Les Belgolâtres

30 – Ligne oblique dans le cadre inférieur gauche



30

31 – Point de couleur près de la chevelure à hauteur du E de Belgique



31

32 – Verrue au coin droit de la bouche



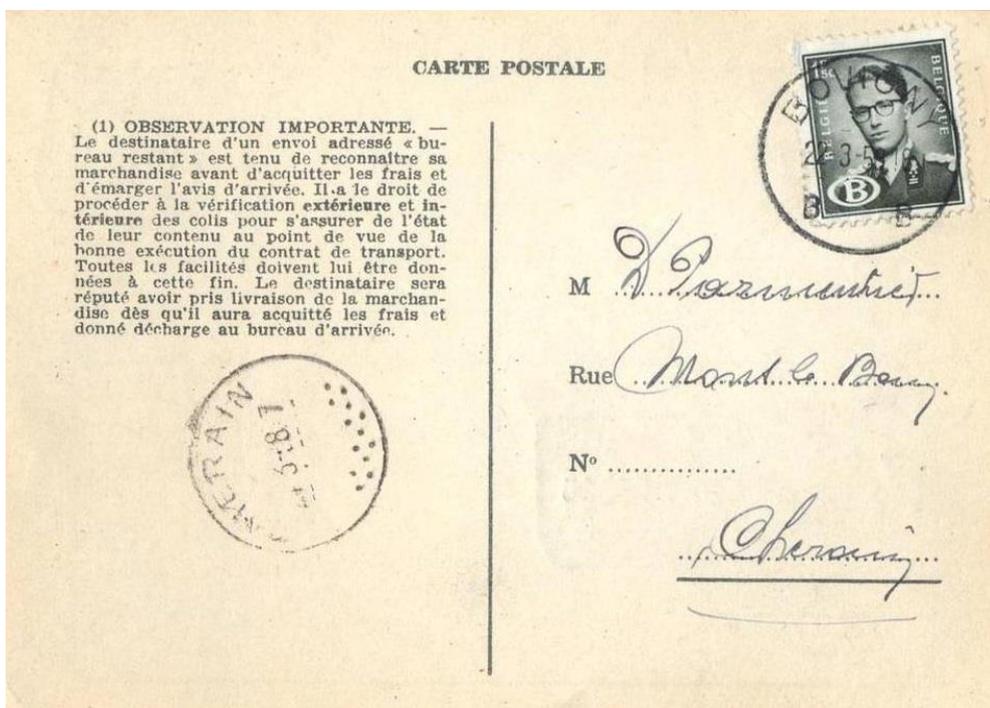
32

3d. Utilisations des timbres de services « Baudouin lunettes »

1.50Fr

émission du 01.03.1954

Taxe minimum d'envoi d'échantillon	01.03.1954	30.09.1957
Taxe d'envoi de factures	01.03.1954	30.09.1957
Cartes postales	01.10.1957	31.10.1959
Imprimés non standard ou jusqu'à 100 gr + taxe d'urgence	15.11.1963	14.01.1967
Imprimé adressés 20 gr. maximum	15.11.1969	31.05.1972



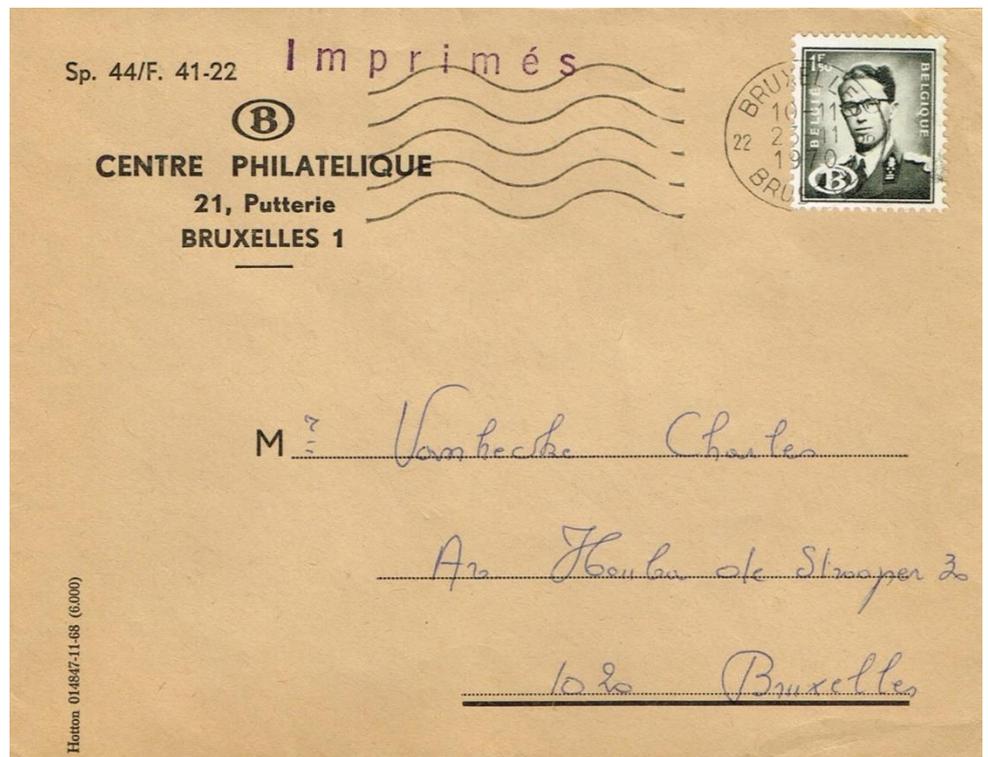
Carte postale expédiée de Bovigny (Province de Luxembourg) le 23 mars 1958 et arrivée à Cherain (même province) le 23 du mois.

Tarif de la carte postale du 01.10.1957 au 31.10.1959.

Les Belgolâtres

Imprimé expédié de Bruxelles 22 daté du 23 novembre 1970 pour Laeken (Bruxelles).

Tarif de l'imprimé standard de 20 gr. maximum du 15.11.1969 au 31.05.1972.



Lettre de « Lois Sociales » considérée comme imprimé expédiée de Namur X le 25 janvier 1972 pour Heur en Famenne (Province de Namur).

Tarif de l'imprimé standard de 20 gr. maximum du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Etiquette « N'habite plus à l'adresse indiquée – Woont niet meer op het aangeduide adres » et cachet du dépôt relais d'Heur (Famenne) le 29.1.1972.

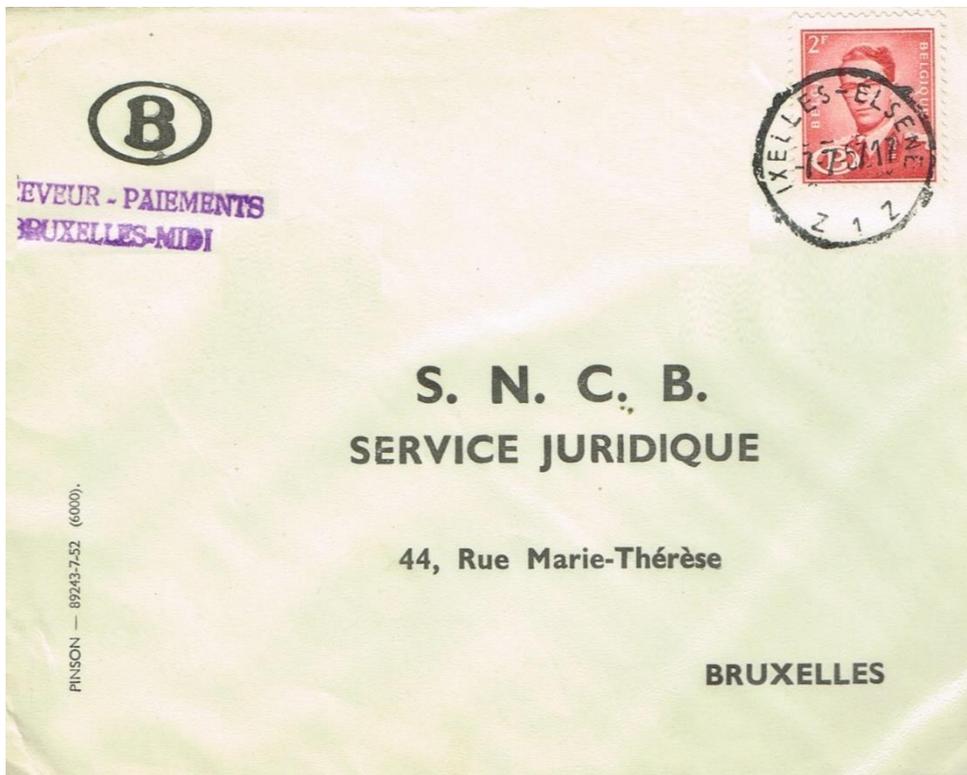
Les Belgolâtres

2.00Fr

émission du 01.03.1954

Rouge

Lettres ordinaires 50 gr maximum	01.03.1954	30.09.1957
Avis de réception	01.03.1954	30.09.1957
Papiers d'affaires taxe minimum par envoi	01.03.1954	30.09.1957
Versement en compte CCP jusqu'à 1000Fr	01.03.1954	30.09.1957
Taxe d'envoi des factures	01.10.1957	31.10.1959
Echantillons taxe minimum par envoi	01.10.1957	31.10.1959
Cartes postales	01.11.1959	14.11.1969

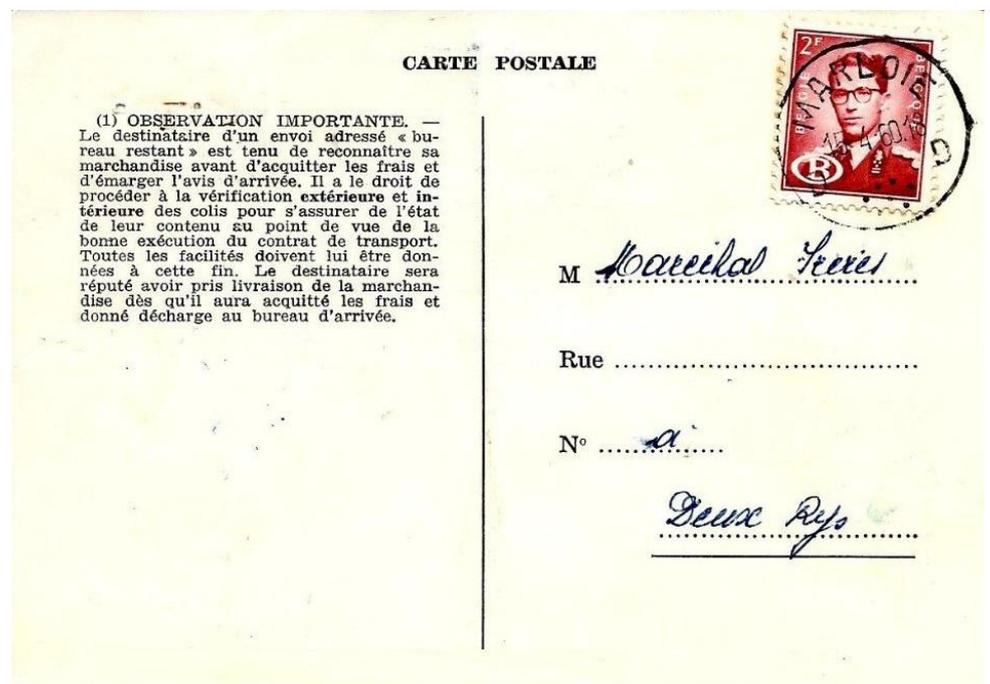


Lettre simple expédiée d'Ixelles le 7 juillet 1957 pour Bruxelles ville.

Tarif de la lettre ordinaire moins de 50 gr. du 01.03.1954 au 30.09.1957

Carte postale expédiée de Marloie (Province de Luxembourg) le 15 avril 1960 à destination de Deux Rys (aussi Province du Luxembourg).

Tarif de la carte postale du 01.11.1959 au 14.11.1969.



2.00Fr

émission de 06.1959

Vert

Taxe d'envoi des factures	00.06.1959	31.10.1959
Echantillons taxe minimum par envoi	00.06.1959	31.10.1959
Cartes postales	01.11.1959	14.11.1969
Imprimés de 100,1 à 200 gr	15.11.1963	14.01.1967
Imprimés hors format jusqu'à 100 gr	15.01.1967	14.11.1969
Imprimés normalisés + taxe d'urgence	15.01.1967	14.11.1969
Imprimés normalisés 20 gr maximum	01.06.1972	30.09.1973
Poste restante	01.06.1972	14.12.1974



Carte postale expédiée de GENT pour la ville, le 14 février 1964.

Tarif de la carte postale du 01.11.1959 au 14.11.1969. Destinataire « Vertrokken zonder adres op te geven - Parti sans laisser d'adresse », d'où « Retour à l'expéditeur ».

Cachet du facteur en tournée n°52.

Carte postale (confirmation d'arrivée d'un envoi) expédiée d'Oostende X, le 22 février 1968, vers Jambes (Province de Namur).

Tarif de la carte postale du 01.11.1959 au 14.11.1969.

BUNDEL I - PA 200

D. C. 1933 **Kennisgeving van Aankomst** N° 08788 *B.R. 1470*

Datumstempel: OOSTENDE 23 II 68-3 STAP

M. *Cofico S.A.*
c/o Enterprises Heinen et enfants
Rue de Doue *no 323*
 te *Jambes / Namur*

Besteller _____
 Reeksnummer _____

Gelieve de hierna omschreven zending in ontvangst te nemen in het station op voorlegging van onderhavig bericht.
 Zo U verlangt dat de N. M. B. S. de douaneformaliteiten vervulle, gelieve mij op de keerzijde van deze kennisgeving de nodige inlichtingen te verstrekken. In voorkomend geval staat het U vrij kennis te nemen van de aanwijzingen van de vrachtbrief. Zonder tegenbericht van Uwentwege zal de zending vervolgens aan huis besteld worden, indien het stukgoed betreft.

De stationschef,

Afzender: *alfred timmermans alfled* woonplaats _____

Omstandige opgave der te betalen kosten: _____

COLLI OF VOORWERPEN

Les Belgolâtres

2 Frs Vert – petit-format

Imprimé expédiée de Bruxelles 22 daté du 13 mars 1973 pour Jemeppe-sur-Sambre (Province de Namur).

Tarif de l'imprimé standard de 20 gr. maximum du 01.06.1972 au 30.09.1973.



4400 C 603 (D.C. 1934).

B

Gare de VERVIERS-CENTRAL
ENTREPOT
rue de la Station
4800 Verviers

Bahnhof VERVIERS-CENTRAL
ENTREPOT
rue de la Station
4800 Verviers

TEL. : 087/31272 39575 RUF. : 087/31272 39575

Heures d'ouverture : 8-12 - 13-17.30
Offnungszeiten : 8-12 - 13-17.30

Samedi 8-12 pour bagages, envois express, marchandises périssables
Samstag 8-12 für abfertigung gepäck, eilgut, verderblichen gütern

Avis d'arrivée
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
N°

Ankunftsanzeige
FRAGEBOGEN
N°

M. *Coquebert* Continentale Anglaise
AN
Rue *Lambert* Strasse
N° *4840 Welkenraedt*
N° *8130*

REÇU
5 JUIN
A.C.A. HERBESTHAL

Expéditeur Domicile Absender Wohnort

COLIS OU OBJETS				PAKETE ODER GEGENSTÄNDE			
Marques et No Zeichen und Nummer	Nombre Anzahl	Nature de l'emballage Art der Verpackung	Nature du contenu Art des Gutes	Poids réel Wirkliches Gewicht	Détail des frais à payer	Detail der zu zahlenden Kosten	
	1	Coque			Débours	F	Barvorschuss
	1	Coque			Remboursement		Nachnahme
					Frais de transport	6.00	Frachtkosten
					Frais de douane		Zollgebühren
					TOTAL	6.00	ZUSAMMEN
Numéro et marque des wagons et aggrès				Nummer und Zeichen der Güterwagen und der Lademittel			
Wagons Güterwagen	Bâches Wagendecken	Cordes Seile	Chalnes Ketten	Frais de magasinage, etc.	TAXE - GEBÜHREN		Lagergebühren, Standgeld, usw.
				Take pour non-retour de la lettre de voiture	Recueillie et perçue par le Burelet et erhoben		Gebühren wegen nicht abholen des Frachtbriefes
Je reconnais avoir reçu (1) la marchandise mentionnée ci-dessus et la lettre de voiture				Ich bestätige den Empfang (1) des vorstehend bezeichneten Gutes und des Frachtbriefes			
le 6/6/1973				le 6/6/1973			
(Signature du destinataire - Unterschrift des Empfängers)				Erhoben Der Buchhalter			
				Anzahl Tage			
				Anzahl Stunden			
				Gewicht			
				Erhoben Der Buchhalter			

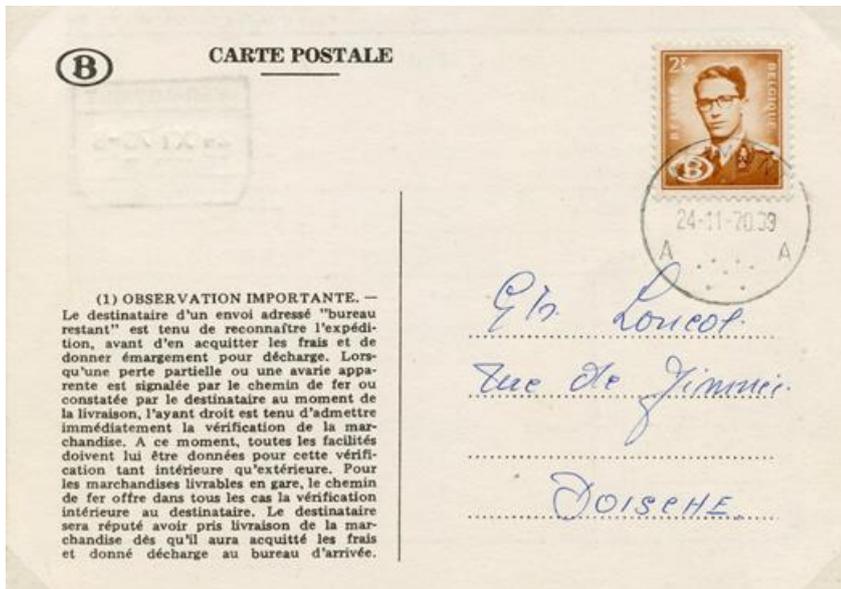
(1) voir au verso (1) siehe Rückseite

PE N°

Imprimé expédiée de Verviers le 4 juin 1973 pour Welkenraedt (Province de Liège).

Tarif de l'imprimé standard de 20 gr. maximum du 01.06.1972 au 30.09.1973.

Les Belgolâtres



Carte postale expédiée d'Agimont (Province de Namur) pour Doische (même province) le 24 novembre 1970.

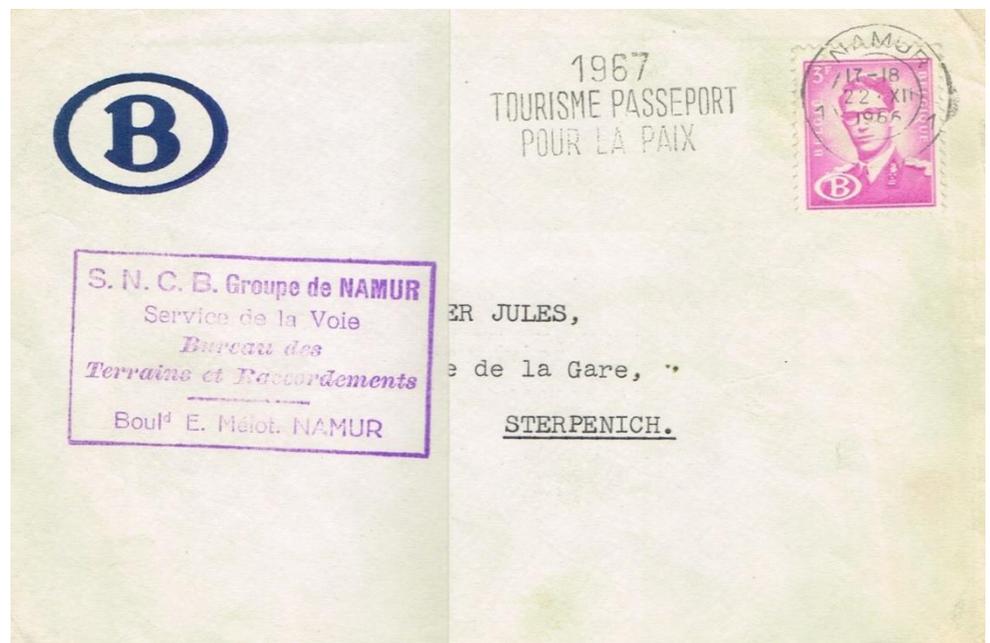
Tarif de la carte postale du 15.11.1969 au 31.05.1972

3.00Fr émission de 11.1958

Supplément taxe distribution Expres + 22H	00.11.1958	14.11.1969
Papiers d'affaires taxe minimum par envoi	01.11.1959	14.11.1963
Lettres ordinaires 50 gr puis standard 20 gr	01.11.1959	14.11.1969
Avis de réception	01.11.1959	31.05.1972
Echantillons jusqu'à 300 gr	15.11.1963	28.02.1966
Papiers d'affaires jusqu'à 300 gr	15.11.1963	28.02.1966
Imprimés de 200,1 à 300 gr	15.11.1963	14.01.1967
Papiers d'affaires jusque 20 gr	01.03.1966	14.11.1969
Imprimés de 100,1 à 250 gr	15.01.1967	14.11.1969
Imprimés non standard + taxe urgence	15.01.1967	14.11.1969
Imprimés de 50,1 à 100 gr	15.11.1969	31.05.1972
Imprimés autres jusqu'à 50 gr	01.06.1972	30.09.1973
Imprimés de 0 à 20 gr	01.10.1973	14.12.1974
Imprimés normalisés 20 gr max	01.10.1973	14.12.1974

Lettre simple de Namur 1 expédiée le 22 décembre 1966, vers Sterpenich (Province de Luxembourg).

Tarif de la lettre standard de moins de 20 gr : 01.03.1966 au 14.11.1969.



Les Belgolâtres

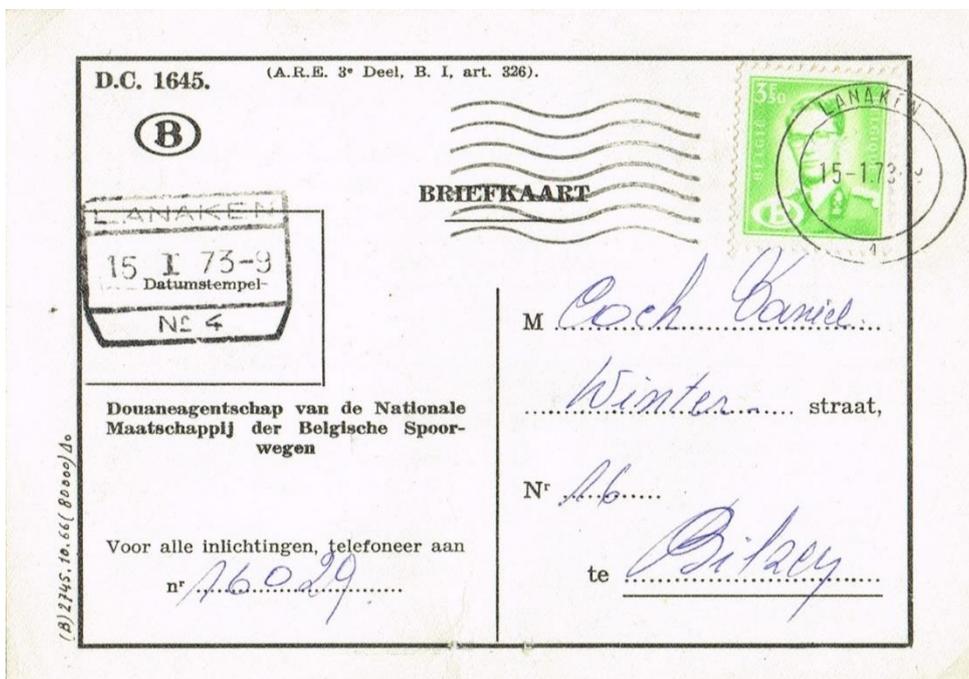
3.50Fr

émission du 27.08.1970

Papiers d'affaires jusqu'à 20 gr	27.08.1970	31.05.1972
Lettres standard 20 gr max	27.08.1970	31.05.1972
Imprimés non norm. jusqu'à 50 gr + taxe urgence	27.08.1970	31.05.1972
Taxe dépôt tardif des recommandé	27.08.1970	31.05.1972
Imprimé de 50,1 à 100 gr	01.06.1972	30.09.1973
Cartes postales	01.06.1972	30.09.1973
Imprimés normalisés + taxe urgence	01.06.1972	30.09.1973



Lettre simple de Bruxelles X expédiée le 28 aout 1970.
 Tarif de la lettre standard de moins de 20 gr : 15.11.1969 au 31.05.1972.



Carte postale de Lanaken
 (Province de Limbourg)
 vers Bilzen (même
 province), le 15 janvier
 1973.

Tarif de la carte postale du
 01.06.1972 au 30.09.1973.

Les Belgolâtres

2100 C 602 (DC 1933)

(B)

Station ANTWERPEN CENTRAAL
DOUANEAGENTSCHAP

Tel. : 03 / 32.58.30 Toestel : 1284
Geopend van 8 - 12 — 12.30 - 16.45
gesloten op zaterdag.

Kennisgeving van aankomst
VRAAG OM INLICHTINGEN

N° 54309

M. *Deboise*
Malin
Antwerpen

Datumstempel

Wij melden dat de zending aan uw adres en beschreven op onderstaande kennisgeving is toegekomen.

Gelieve deze zending in ontvangst te nemen in het station Antwerpen Centraal op voorlegging van onderhavig bericht. Zo U verlangt dat de N. M. B. S. de douaneformaliteiten vervult, gelieve ons op blz. 2, 3 en 4 van deze kennisgeving de nodige inlichtingen te verstrekken. In voorkomend geval staat het U vrij kennis te nemen van de aanwijzingen van de vrachtbrief. Zonder tegenbericht van Uwentwege zal de zending vervolgens aan huis besteld worden, indien het stukgoed betreft.

Om ons toe te laten de douaneformaliteiten te vervullen verzoeken wij U blz. 2, 3 en 4 behoorlijk in te vullen en ze dringend terug te zenden.

De zending zal afgeleverd worden volgens de gegevens vermeld in de vrachtbrief.

De Stationschef,

Papiers d'affaires expédiés d'Antwerpen le 4 avril 1972 en ville.
Tarif des papiers d'affaires jusqu'à 20 gr, du 27.08.1970 au 31.05.1972.

4.00Fr émission du 01.03.1954

Lettres ordinaires de 50,1 à 100 gr	01.03.1954	30.09.1957
Dépôt cartes récépissés jusqu'à 1000Fr	01.03.1954	30.11.1958
Echantillons de 300,1 à 400 gr	15.11.1963	28.02.1966
Papiers d'affaire de 300,1 à 400 gr	15.11.1963	28.02.1966
Imprimés de 300,1 à 400 gr	15.11.1963	14.01.1967
Imprimés de 100,1 à 250 gr + taxe urgence	15.01.1967	31.05.1972
Cartes postales	01.10.1973	14.12.1974

Lettre double port de Roeselare (Flandre Occidentale) expédiée le 20 aout 1955 vers Lochristi (Province de Flandre Orientale).

Tarif de la lettre standard entre 50 et 100 gr :
15.12.1952 au 30.09.1957.



Les Belgolâtres



Carte réception établie à Géraardsbergen (Flandre Orientale) le 27 mai 1958 pour Deux-Acren (Province de Hainaut).

Tarif d'un dépôt jusqu'à 1000 Frs du 01.03.1954 au 30.11.1958.
Présenté à Deux-Acren le 28 mai de la même année.



Carte postale expédiée de Brugge 4 pour la ville le 18 décembre 1973.
Tarif de la carte postale du 01.10.1973 au 14.12.1974.

Les Belgolâtres

6.00Fr **émission du 11.1958**

Taxe de recommandation	00.11.1958	31.10.1959
Lettres ordinaires de 50,1 à 100 gr	01.11.1959	31.01.1965
Imprimés de 500,1 à 1 kg	15.11.1963	14.01.1967
Lettres non standard 20 gr max	01.02.1965	14.11.1969
Lettres de 20,1 à 100 gr	01.02.1965	14.11.1969
Echantillons jusqu'à 500 gr	15.01.1967	14.11.1969
Imprimés de 250,1 à 500 gr	15.01.1967	14.11.1969
Papiers d'affaire non standard jusqu'à 500 gr	15.01.1967	14.11.1969



Lettre double port expédiée de Bruxelles 22 vers Laeken (Bruxelles 2), le 7 mai 1969.

Tarif de la lettre de 20,1 à 100 gr du 01.02.1965 au 14.11.1969.

3e. Affranchissements à l'aide des timbres de services « Baudouin lunettes »

1.50Fr

émission du 01.03.1954



Carte postale toutes mentions expédiée de Liège le 20 janvier 1960 pour Anvers.

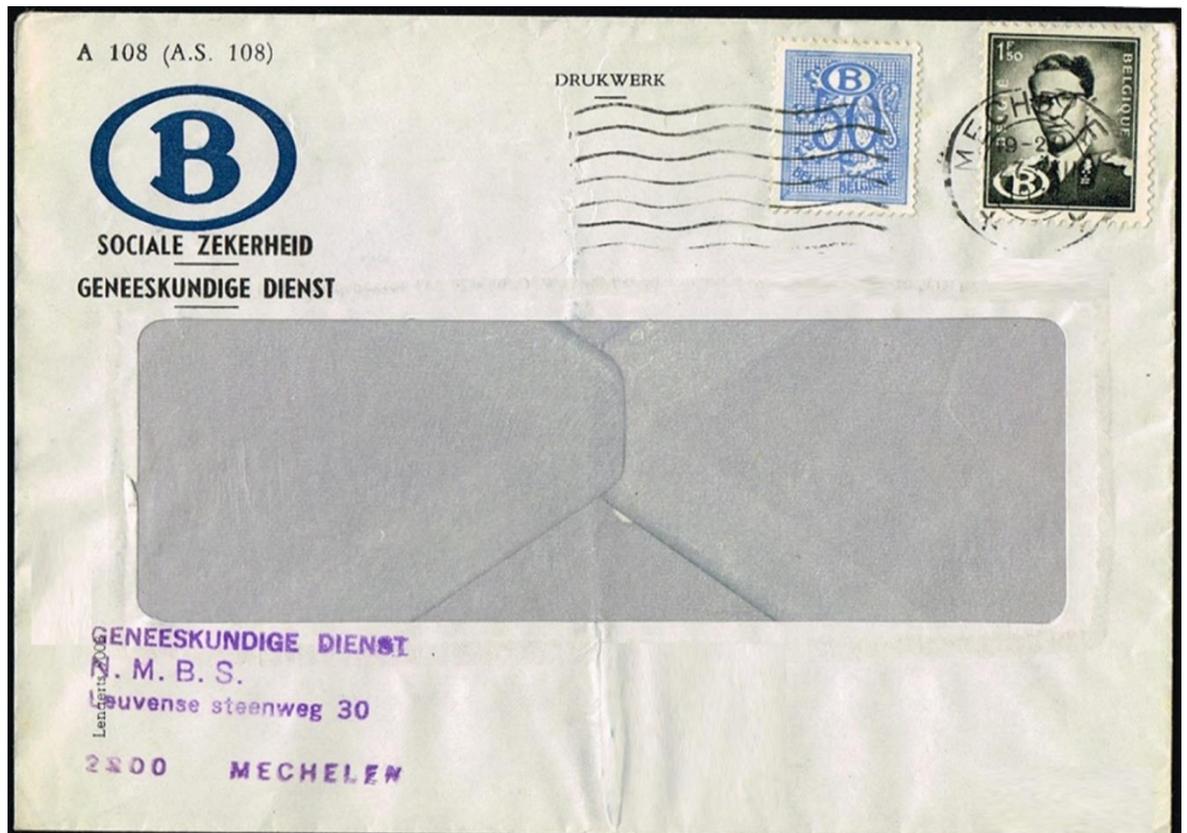
Tarif de 2 Fr. du 01.11.1959 au 14-11-1969.

Utilisation de timbres de services à 20 et 30 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Imprimé expédié de Mechelen X le 27 mars 1973.

Tarif de 2 Fr. pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.

Utilisation de timbres de services à 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Les Belgolâtres

Carte postale toutes mentions expédiée de Manhay le 25 février 1970 pour la localité.

Tarif de 2,50 Fr. du 15.11.1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de services : un à 1 Fr. de la série « Lion héraldique » et un timbre de 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Imprimé expédié de Mechelen X le 4 mars 1974.

Tarif de 3 Fr. pour la période du 01-10-1973 au 14-12-1974.

Utilisation de deux timbres de services à 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres



Lettre simple expédiée de Namur X, le 4 janvier 1973.

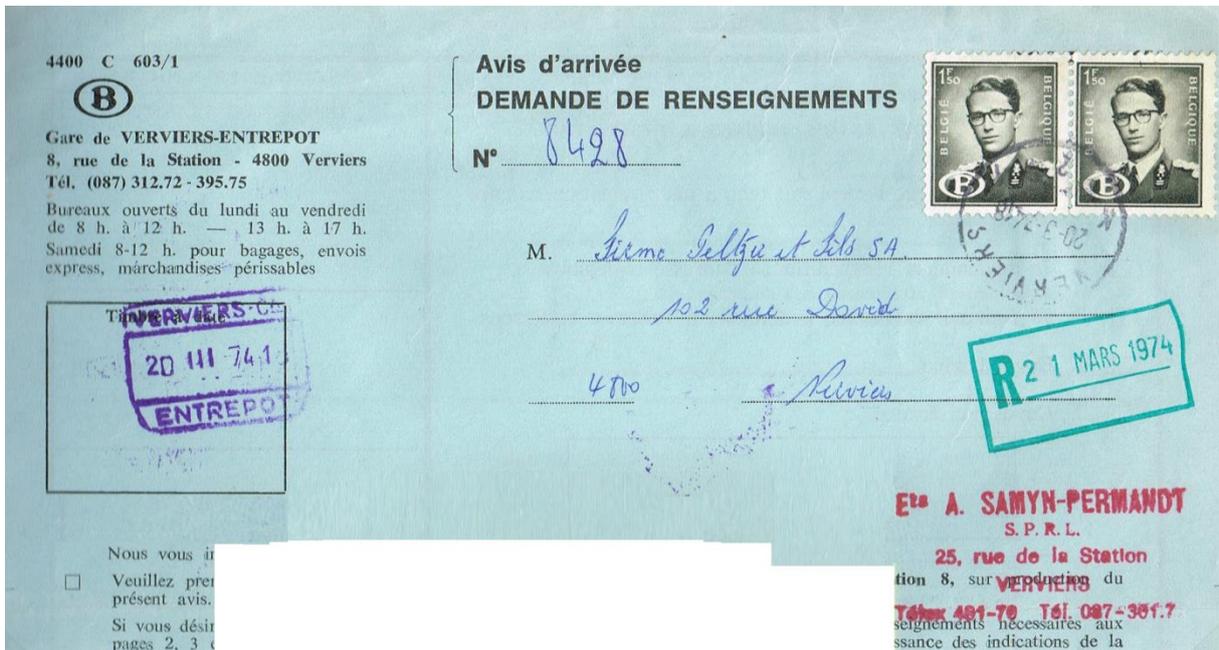
Tarif de la lettre 4,50 Fr du 01.06.1972 au 30.09.1973.
Utilisation de 3 timbres à 1,50 Fr de la série « Baudouin lunettes ».



Lettre simple expédiée de Namur X, le 24 août 1972.

Tarif de la lettre 4,50 Fr du 01.06.1972 au 30.09.1973.
Utilisation de timbres de service : un timbre à 50 c et un à 2,50 Fr. de la série « Lion héraldique » plus un timbre à 1,50 Fr de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres



Avis d'arrivée expédié en imprimé de Verviers le 20 mars 1974 vers la ville.

Tarif d'un imprimé normalisé de 3 Fr. du 01.10.1973 au 14.12.1974.

Utilisation de deux timbres de service à 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Avis d'arrivée expédié comme lettre de Kortrijk (Flandre Occidentale), le 15 janvier 1973 vers Roeselare (même province).

Tarif de la lettre normalisé 4,50 Fr. du 01.06.1972 au 30.09.1973.

Utilisation de trois timbres de service à 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres

Lettre simple expédié de Namur X vers Chénée (Province de Lège), le 31 janvier 1979.

Tarif de la lettre standard : 8 Fr. du 01.12.1977 au 31.01.1980.

Utilisation de deux timbres de service à 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



A 112 f (A. S. 112 F)

(B)

SERVICE MEDICAL
CENTRE REGIONAL
CHARLEROI

CARNET MEDICAL
(FAMILLES D'AGENTS EN ACTIVITE DE SERVICE)

Numéro du dossier médical : **CH 5173 1100 7**

A l'usage des membres du ménage bénéficiaires de M. (nom et prénoms du titulaire) : *Legrand René*

Qualification administrative : *Sondeur.*

Résidence administrative : *S. Martin.*

Adresse : *de Falisolle.*
rue - n° : *244*
n° postal - localité : *Aurelain.*

Signature du titulaire, *[Signature]*

Signature du médecin, *DR GOISSE*
chef du Centre, **Le Médecin Princip.**

PAIEMENT (voir ci-dessous)

ENGAGI

Le présent carnet médical est strictement réservé à l'usage des personnes qui, étant à charge du titulaire, sont a des Œuvres sociales de la S.N.C.B.
Il ne peut être laissé en dépôt chez le médecin, le pharmacien ou dans une polyclinique et ne peut servir pour la prescription de médicaments à employer pendant un séjour en établissement hospitalier.
Le titulaire du carnet est tenu d'aviser, dans le plus bref délai, le chef immédiat de tout événement susceptible de modifier ses droits, ou ceux des membres de sa famille, au bénéfice des Œuvres sociales de la Société, tels notamment : mariage, séparation, naissance, décès, mise au travail, réalisation de nouvelles ressources, admission au bénéfice d'autres pensions, allocations, rentes ou indemnités diverses quelle qu'en soit la valeur.

IL EST PERSONNELLEMENT RESPONSABLE DE L'UTILISATION CORRECTE DE CE CARNET.

Les instructions en matière de sécurité sociale peuvent être consultées dans les centres régionaux et dans les gares ; les renseignements complémentaires peuvent être fournis par les centres régionaux.

Voir quelques instructions au verso.

EVRAARD 8564-3-70 (10.000).

Imprimé expédié de Charleroi vers Auvélais (Province de Namur), le 31 juillet 1978.

Tarif de l'imprimé normalisé : 4,50 Fr. du 15.12.1974 au 31.01.1980.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1,50 et 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres



Lettre simple expédié de Charleroi X le 5 avril 1974.

Tarif de la lettre standard : 5 Fr. du 01.10.1973 au 14.12.1974.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 3,50 Fr. de la série « Baudouin Elstrom » et un timbre à 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Le destinataire étant « Inconnu » le pli a été retourné à l'expéditeur.

2.00Fr

émission du 01.03.1954

Rouge



Tarif inexact : probablement un montage

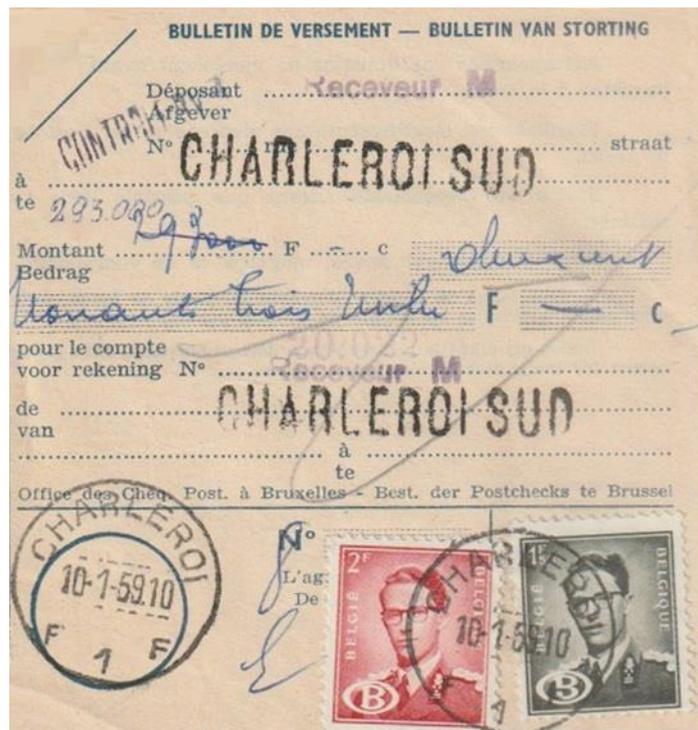
Les Belgolâtres



Lettre pesante de Bruxelles 4 le 2 octobre 1959 pour la ville.

Tarif de la lettre de 100,1 à 150 gr. : 7,50 Fr. du 01.10.1957 au 31.10.1959.

Utilisation de timbre de service : un timbre de 1,50 plus 2 et 4 Fr. de la série « Baudouin lunettes ». Il s'agit probablement d'un montage philatélique, mais le tarif est exact.

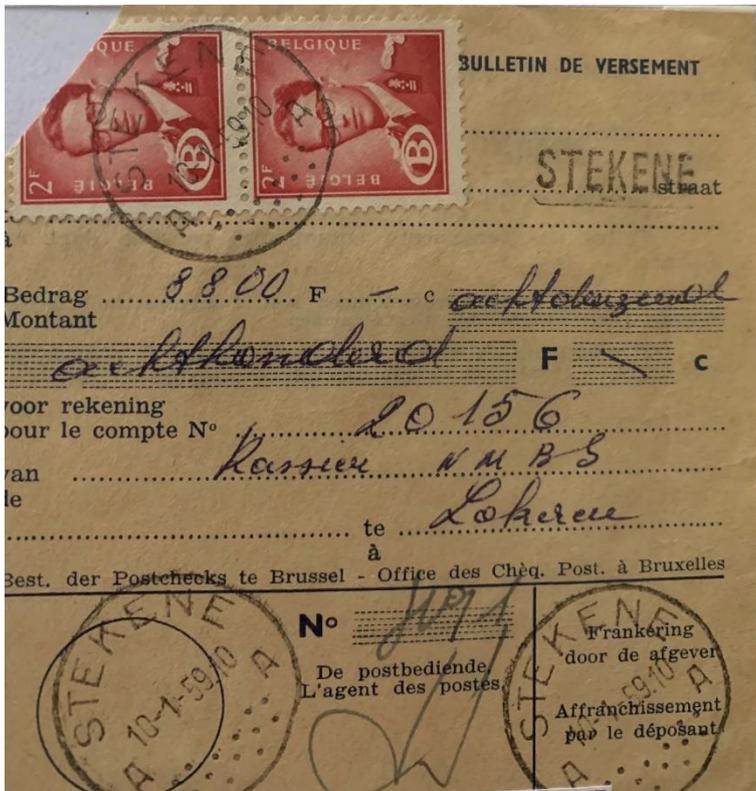


Bulletin de versement de Charleroi-Sud, le 10 janvier 1959.

Taxe de versement en compte de chèques postaux : par versement et par titre : 3,50 Fr.

Tarif du 29-11-1958 au 17-09-1973

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1,50 et 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Bulletin de versement encaissé à domicile, le 10 janvier 1959.

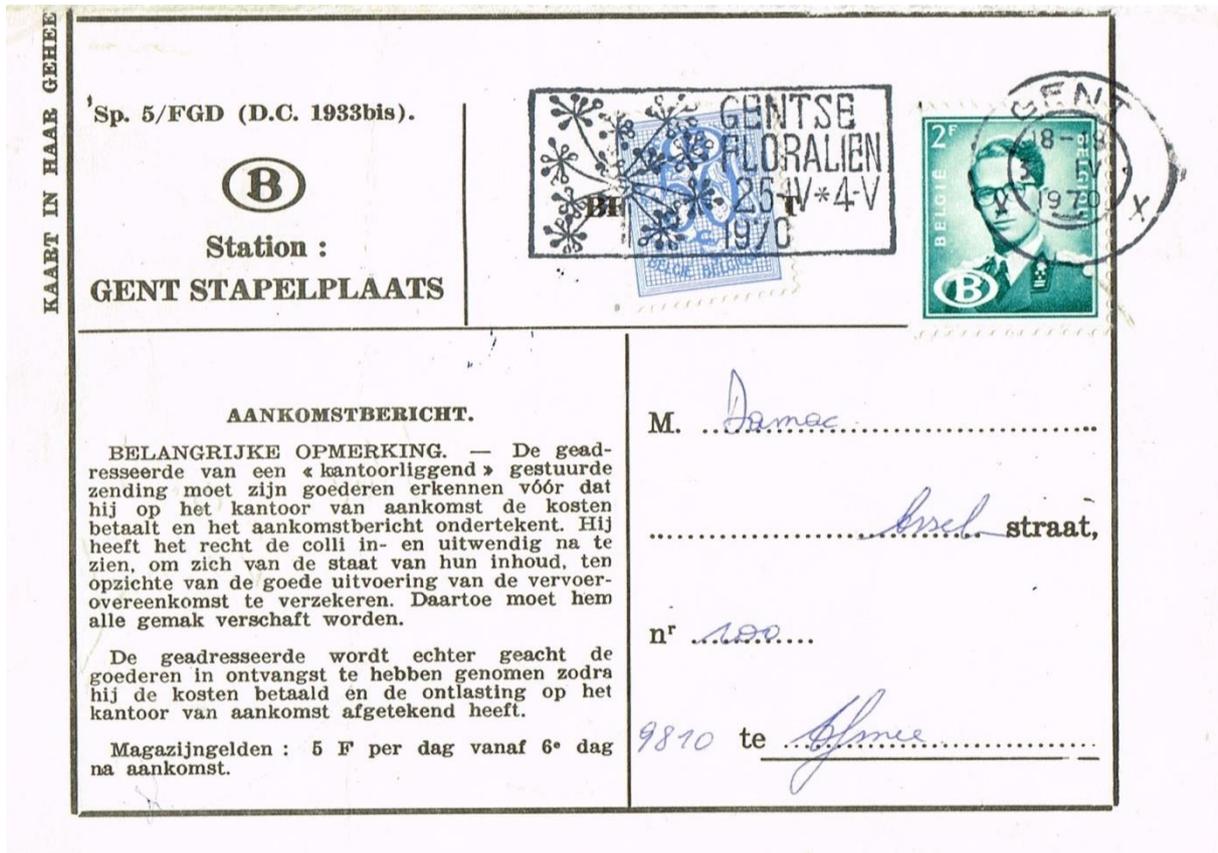
Enregistré au bureau de Stekene comme opération financière à domicile au tarif de 4 Fr. du 01-01-1958 au 31-12-1959.

Utilisation de deux timbres de service à 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

2.00Fr

émission de 06.1959

Vert

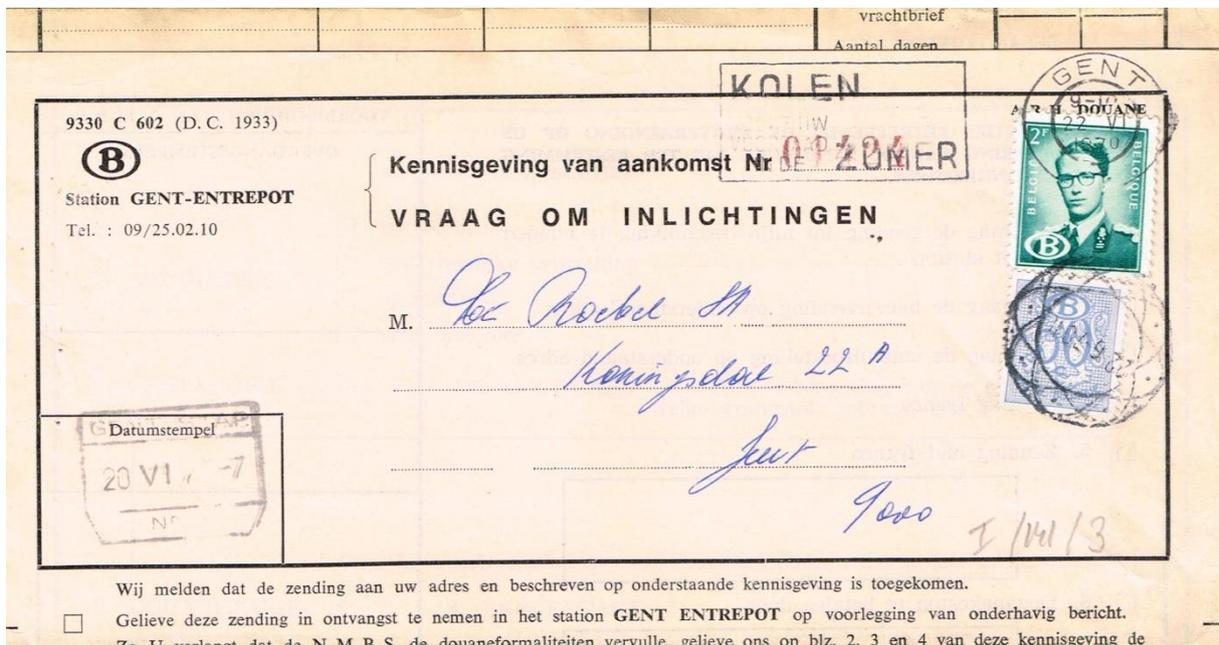


Carte postale expédiée de Gent X le 1 avril 1970, vers Afsnee (Province de Flandre Orientale).

Tarif de la carte postale : 2,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres

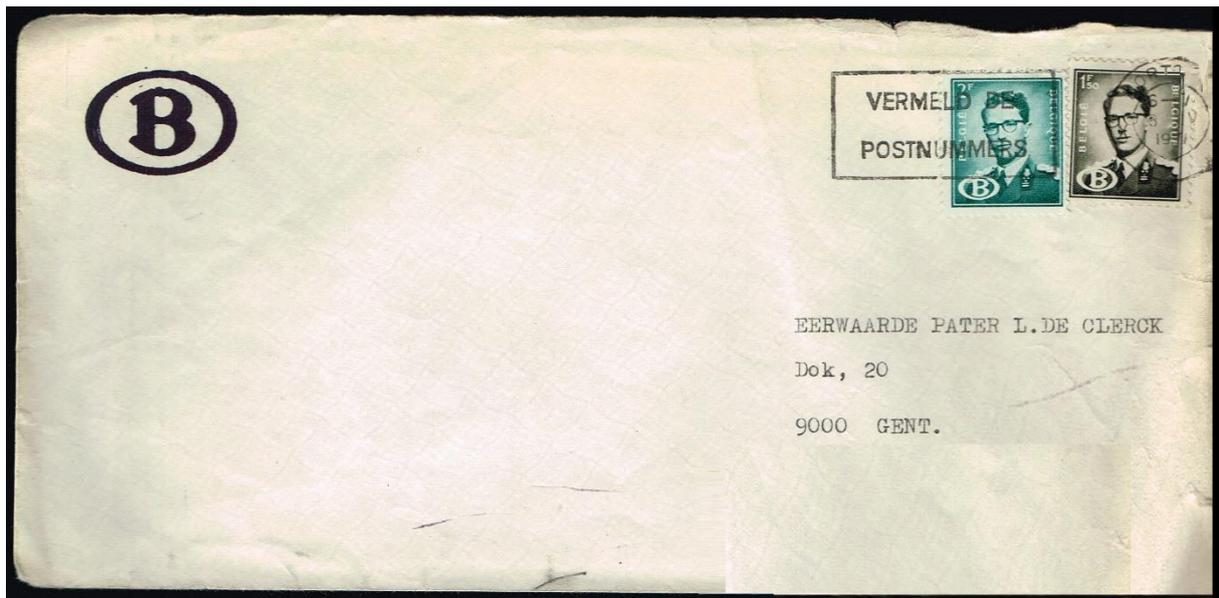


Imprimé non standard expédiée de Gent X, le 22 juin 1970 en ville.

Tarif de l'imprimé non standard jusqu'à 50 gr : 2,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Annulation du timbre de 50 c à l'aide de l'oblitération muette dénommée « oblitération diamant ».



Lettre expédiée de Kortrijk le 8 – 1971 en direction de Gent.

Tarif de la lettre du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1,50 et 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres

2 Frs Vert – petit-format



Carte postale expédiée d'Heyd (Province de Luxembourg), le 27 novembre 1973, vers la ville.

Tarif de la carte postale : 4 Fr. du 01.10.1973 au 14.12.1974.

Utilisation de timbres de service : deux timbres de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Imprimé normalisé expédiée d'Antwerpen X, le 5 janvier 1974 pour Merksem (Province d'Anvers).

Tarif de l'imprimé normalisé : 3 Fr. du 01.10.1973 au 14.12.1974.

Utilisation de timbres de service : deux timbres de 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Application d'un timbre « locomotive » à 20 Fr. lors de l'enlèvement du colis.

Les Belgolâtres



Lettre standard expédiée de St Niklaas (Province de Flandre Orientale) en ville, le 17 mai 1974.

Tarif de la lettre standard : 5 Fr. du 01.10.1973 au 14.12.1974.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 2 Fr. et deux timbres de 1,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

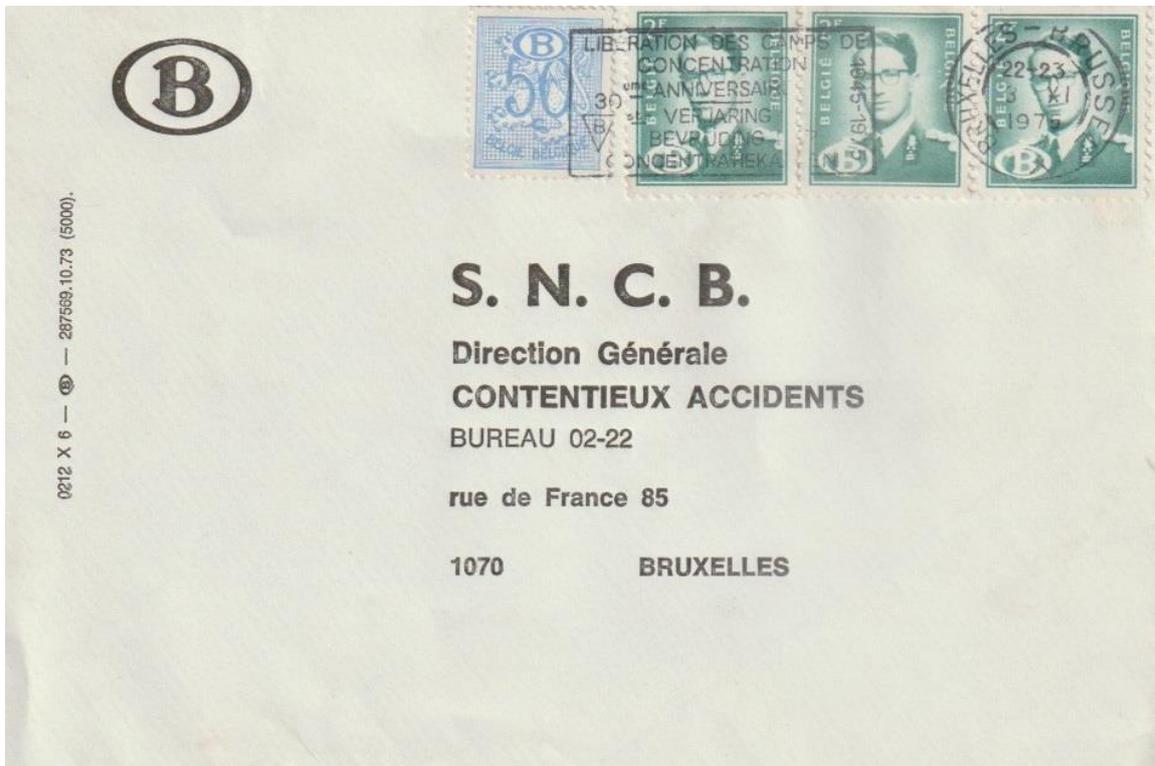


Lettre standard expédiée de Namur X, le 27 mars 1973.

Tarif de la lettre standard : 4,50 Fr. du 01.06.1972 au 30.09.1973.

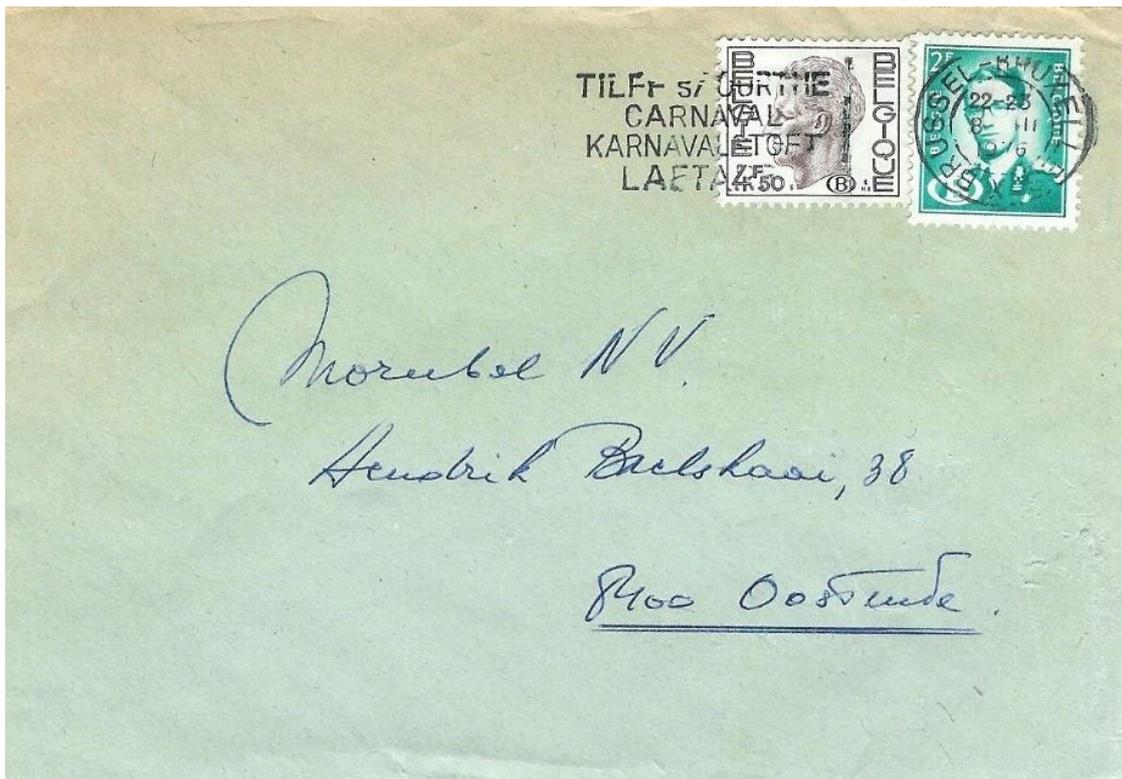
Utilisation de timbres de service : un timbre de 2,50 Fr. de la série « Lion héraldique » et un timbre de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Les Belgolâtres



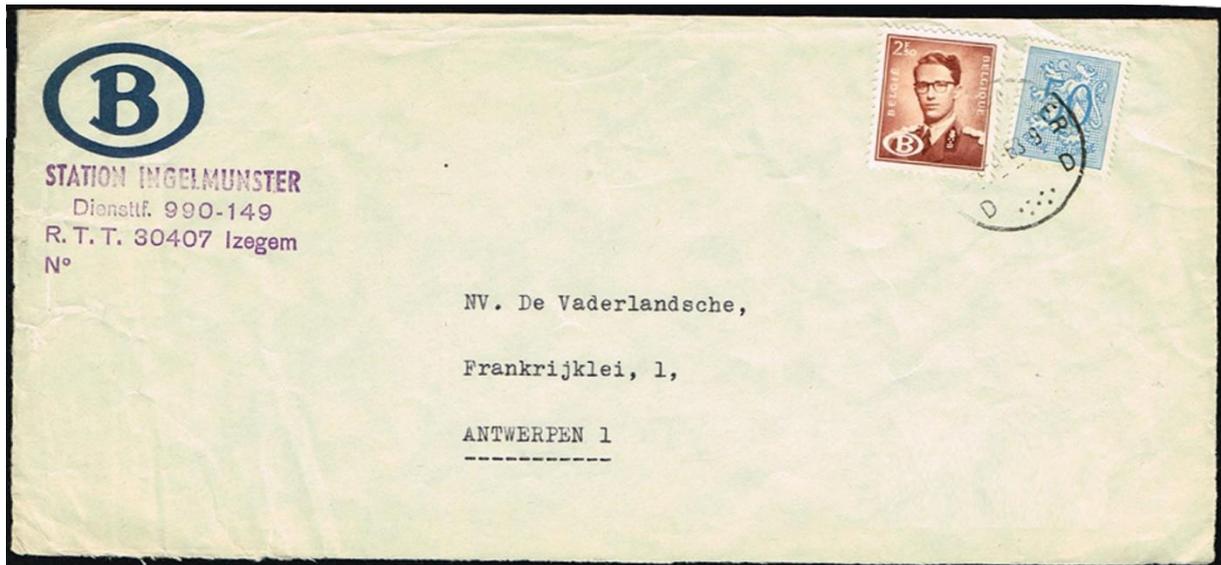
Lettre standard expédiée de Bruxelles en ville, le 3 novembre 1975.
Tarif de la lettre standard : 6,50 Fr. du 15.12.1974 au 30.11.1977.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 50 c. de la série « Lion héraldique » et trois timbre de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



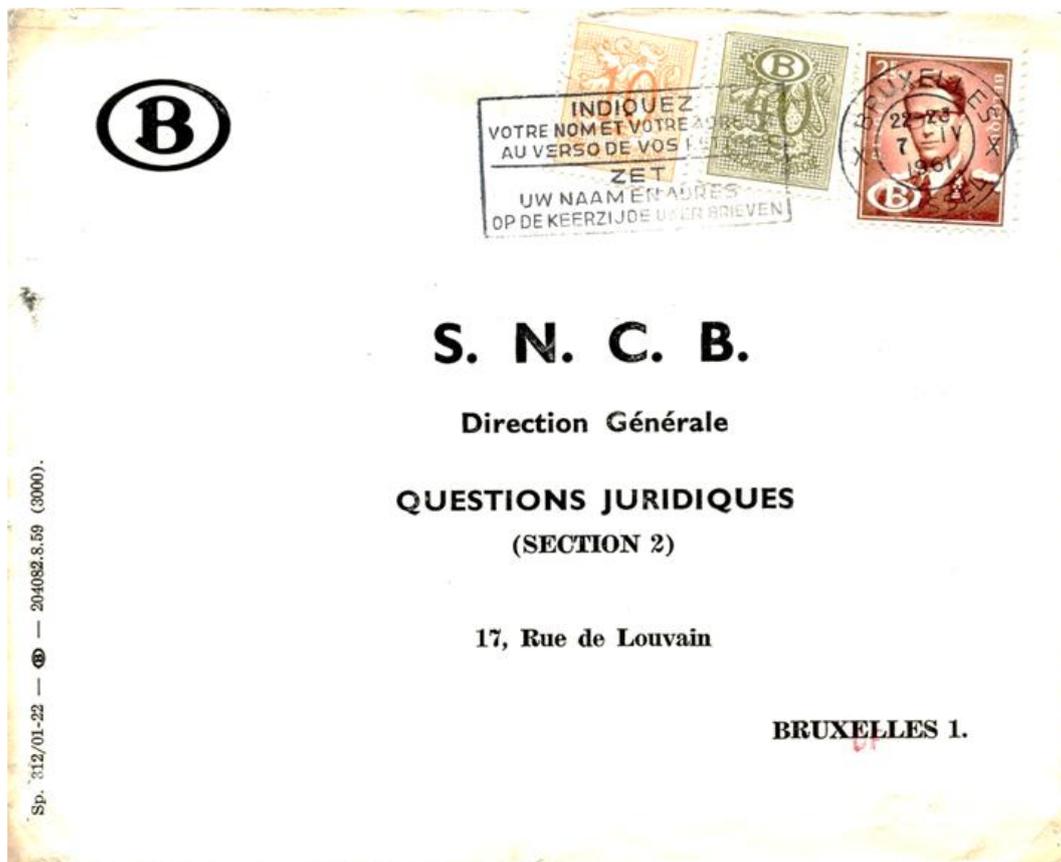
Lettre standard expédiée de Bruxelles X vers Oostende, le 8 mars 1976.
Tarif de la lettre standard : 6,50 Fr. du 15.12.1974 au 30.11.1977.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 4,50 Fr. de la série « Baudouin Elstrom » et un timbre de 2 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Lettre simple expédiée d'Ingelmunster en avril 1963 pour Antwerpen.
Tarif de la lettre standard : 3 Fr. du 01.11.1959 au 14.11.1969.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 2,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Lettre simple expédiée de Bruxelles X le 7 avril 1961 en ville.
Tarif de la lettre standard : 3 Fr. du 01.11.1959 au 14.11.1969.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 10 et 40 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 2,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Lettre double port
expédiée de
Bruxelles X le 9
mars 1970, vers
Laeken
(Bruxelles).

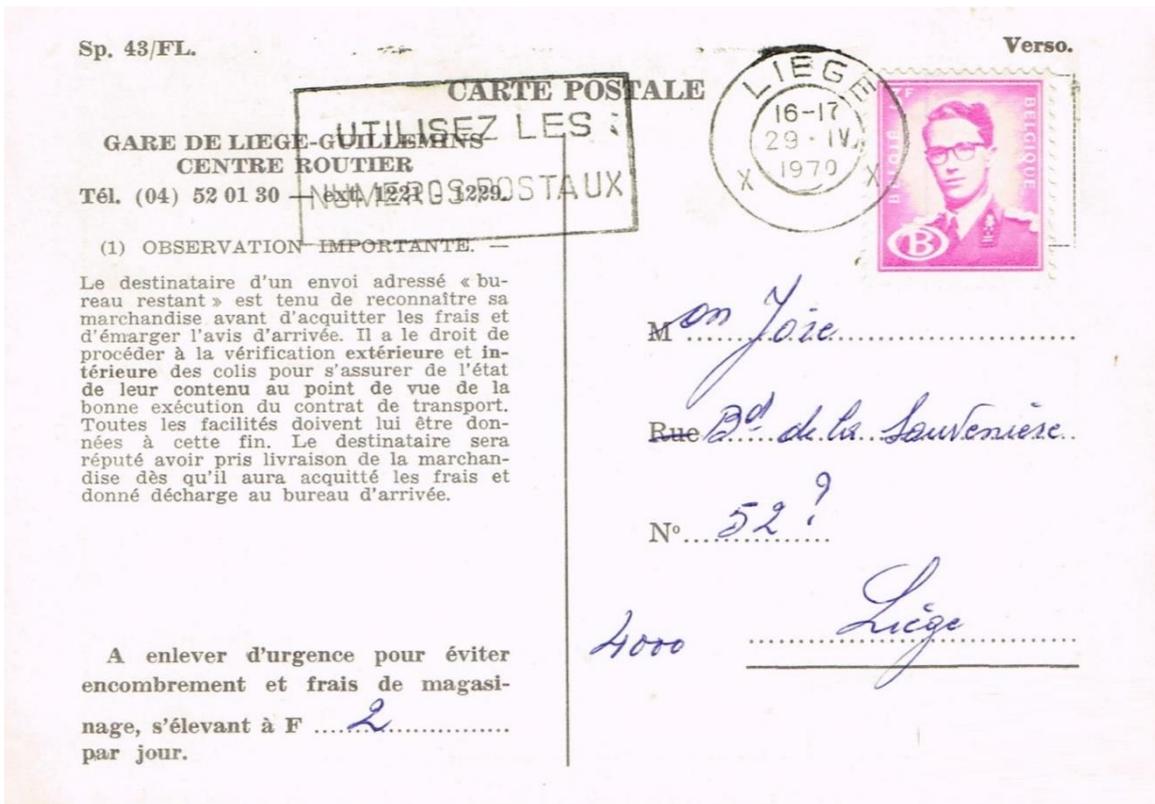
Tarif de la lettre
de 20,1 à 100 gr. :
7 Fr. du
15.11.1969 au
31.05.1972.

Utilisation de
timbres de
service : un timbre
de 1 Fr. de la série
« Lion
héraldique » et un
timbre de 2,50 et
3,50 Fr. de la série
« Baudouin
lunettes ».



3.00Fr

émission de 11.1958



Carte postale expédiée de Liège en ville, le 29 avril 1970.

Tarif de la carte postale : 2,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Il y a donc 50 c de trop.



Lettre double port expédiée de Bruxelles X, le 27 octobre 1969.

Tarif de la lettre standard : 6 Fr. du 01.03.1966 au 15.11.1969.

Utilisation de timbres de service : deux timbres de 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

A 112 f (A. S. 112 F)

(B) **CARNET MEDICAL**
(FAMILLES D'AGENTS EN ACTIVITE DE SERVICE)

SERVICE MEDICAL
CENTRE REGIONAL
CHARLEROI

CH 7228 7228
Numéro du dossier médical : 0139 47218

A l'usage des membres du ménage bénéficiaires de M. (nom et prénoms du titulaire) :
Dedier Jillette CH 7228

Qualification administrative :
Résidence administrative :
Adresse :
rue - n° : 18 Rue du Moulin 18
n° postal - localité : Montigny-le-Tilleul
Signature du titulaire, Signature du médecin,
chef du Centre,
Médecin Principal

6110-
NON MÉCANISÉ
ST GUISSE

Le présent carnet médical est strictement réservé à l'usage des personnes qui, étant à charge du titulaire, sont admises au bénéfice des Œuvres sociales de la S.N.C.B.
Il ne peut être laissé en dépôt chez le médecin, le pharmacien ou dans une polyclinique et ne peut servir pour la prescription de médicaments à employer pendant un séjour en établissement hospitalier.
Le titulaire du carnet est tenu d'aviser, dans le plus bref délai, le chef immédiat de tout événement susceptible de modifier ses droits, ou ceux des membres de sa famille, au bénéfice des Œuvres sociales de la Société, tels notamment : mariage, séparation, naissance, décès, mise au travail, réalisation de nouvelles ressources, admission au bénéfice d'autres pensions, allocations, rentes ou indemnités de quelque qu'en soit la valeur.
IL EST PERSONNELLEMENT RESPONSABLE DE L'UTILISATION CORRECTE DE CE CARNET.
Les instructions en matière de sécurité sociale peuvent être consultées dans les centres régionaux et dans les gares ; les renseignements complémentaires peuvent être fournis par les centres régionaux.
Voir quelques instructions au verso.

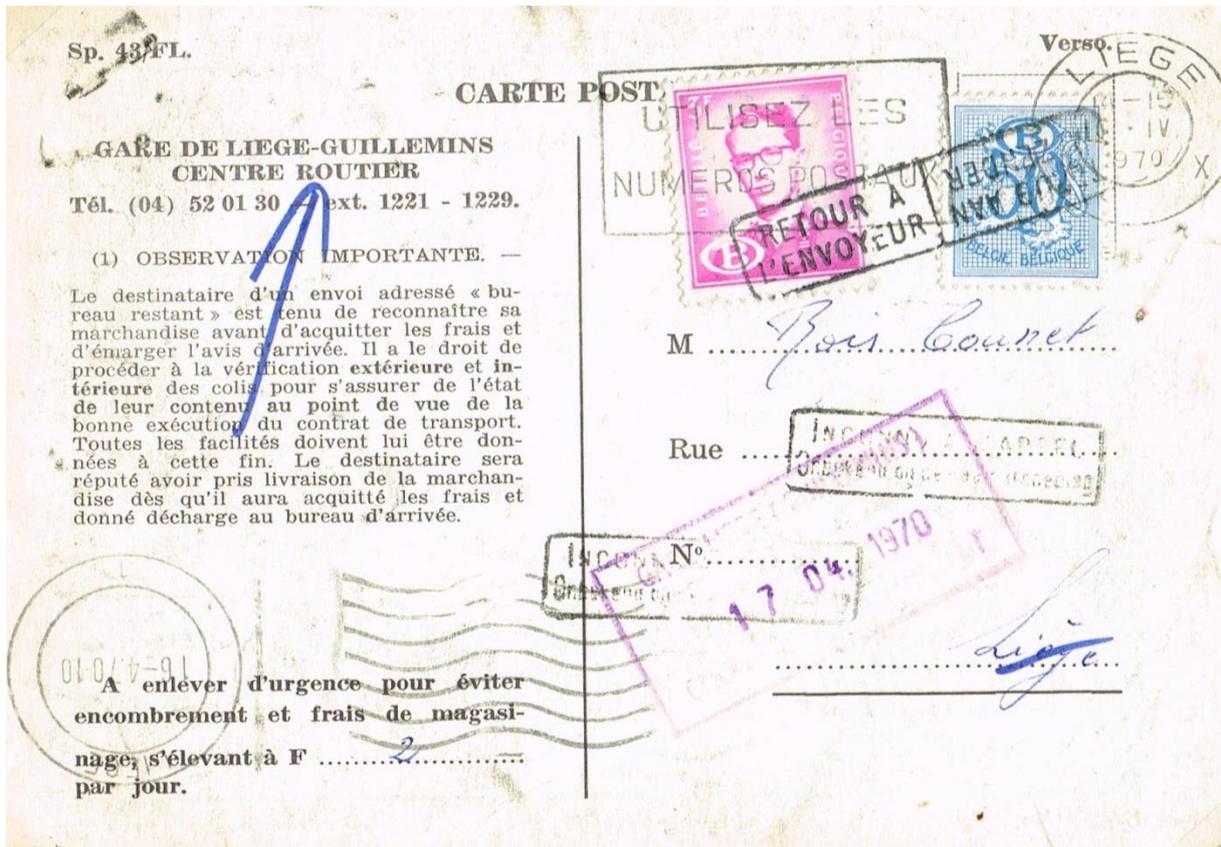
ENGAGEMENT DE PAIEMENT (voir ci-dessous)

EVARD 8564-3-70 (10.000).

Imprimé (carnet médical) expédié de Charleroi X vers Montignies-le-Tilleul (Province de Hainaut), le 31 juillet 1970.

Tarif de l'imprimé de 100,1 à 250 gr : 4,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 1,50 et 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Carte postale expédiée de Liège en ville, le 15 avril 1970.

Tarif de la carte postale : 2,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Affranchi dans le cas présent comme une lettre au tarif de 3,50 Fr. pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

Le destinataire est « Inconnu à l'appel » et le courrier est « Retourné à l'expéditeur » le 16 avril.

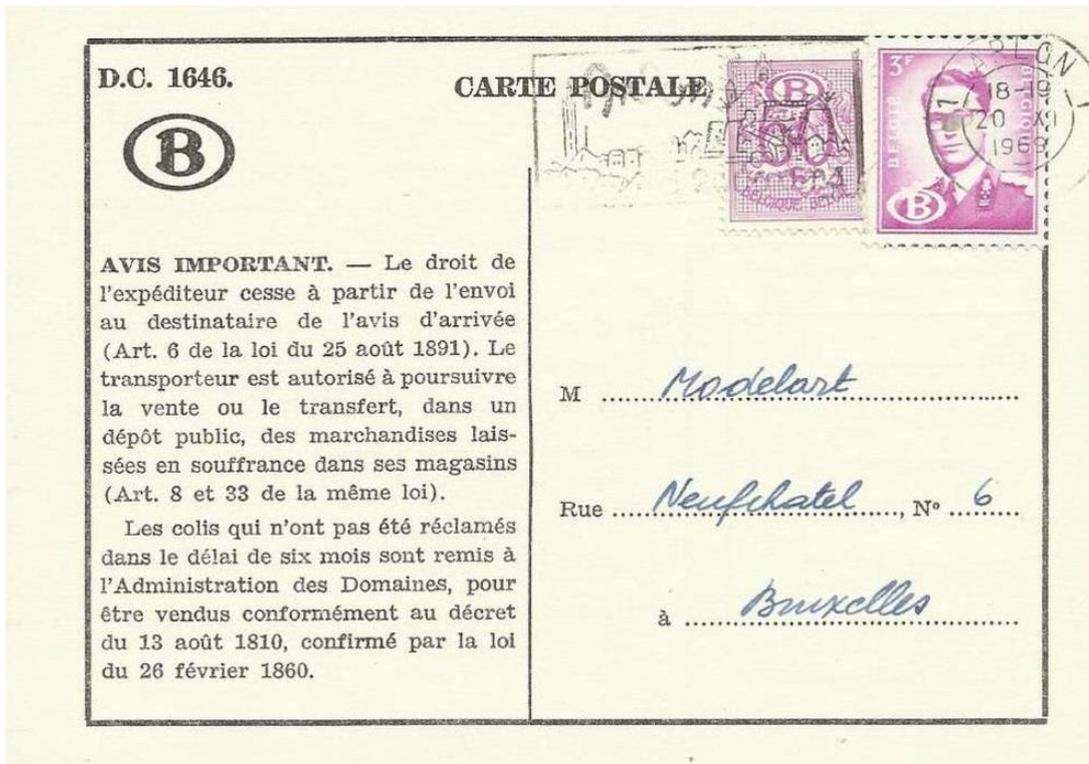


Lettre expédiée de Gent 1 en ville, le 22 septembre 1970.

Tarif de la lettre simple : 3,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre 50 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

L'« Adresse est insuffisante » et le destinataire est « Inconnu à l'appel », le courrier est « Retourné à l'expéditeur ».



Carte postale expédiée d'Arlon 1 à Bruxelles, le 20 novembre 1969. Tarif de la carte postale : 3,50 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Affranchi dans le cas présent comme une lettre au tarif de 3,50 Fr. pour la même période.

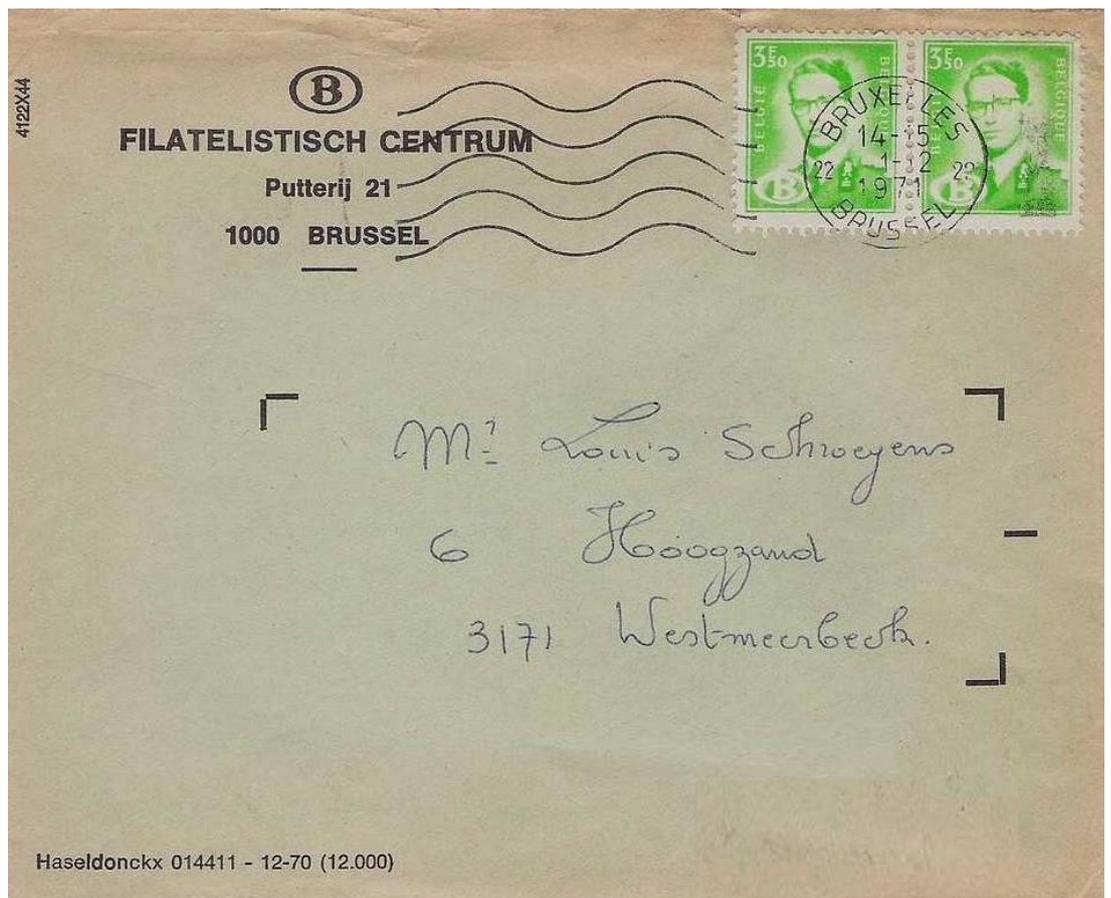
Utilisation de timbres de service : un timbre 60 c de la série « Lion héraldique » et un timbre de 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ». Il y a donc 10 c de trop.

3.50Fr émission du 27.08.1970

Lettre double port expédiée de Bruxelles 22 vers Westmeerbeek (Province d'Anvers), le 1^{er} décembre 1971.

Tarif de la lettre de 20,1 à 100 gr. : 7 Fr. du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : deux timbres de 3,50 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



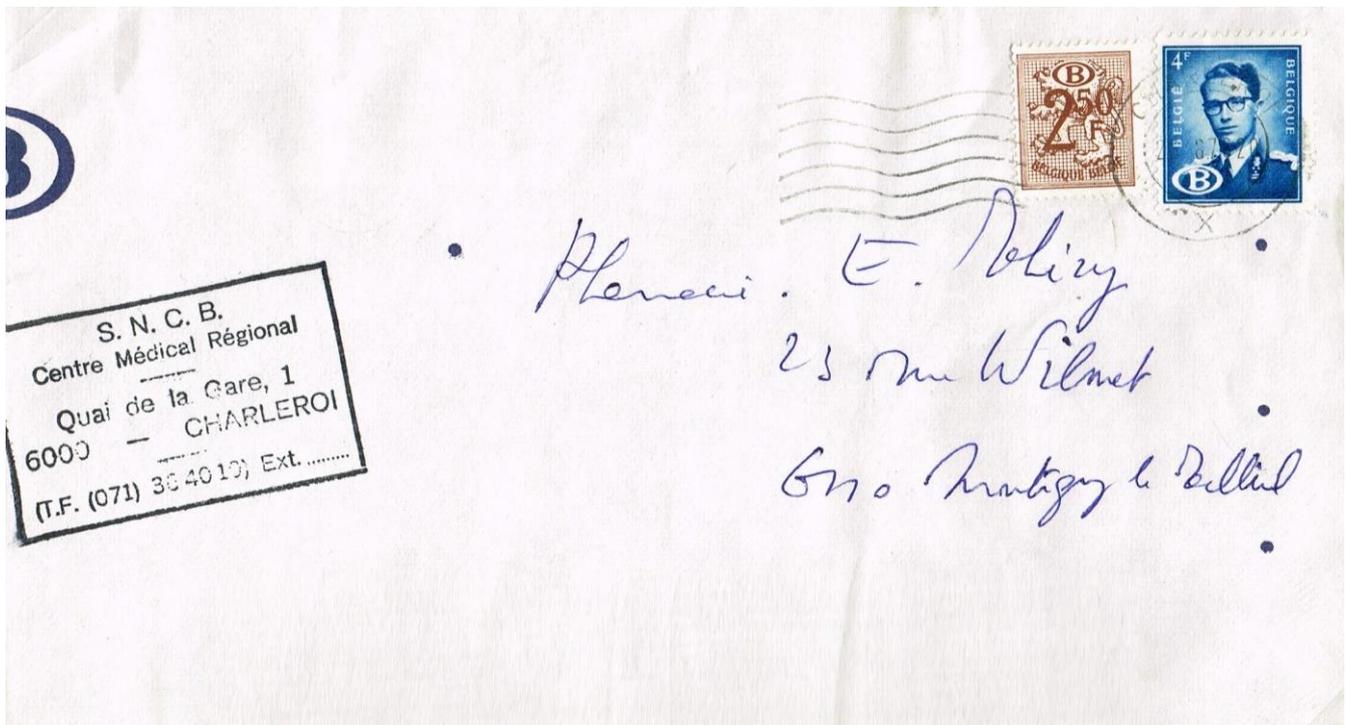
4.00Fr émission du 01.03.1954



Lettre expédiée de Kortrijk X (Province de Flandre Occidentale) pour la ville, le 1 septembre 1972.

Tarif de la lettre normalisée : 4,50 Fr. du 01.06.1972 au 30.09.1973.

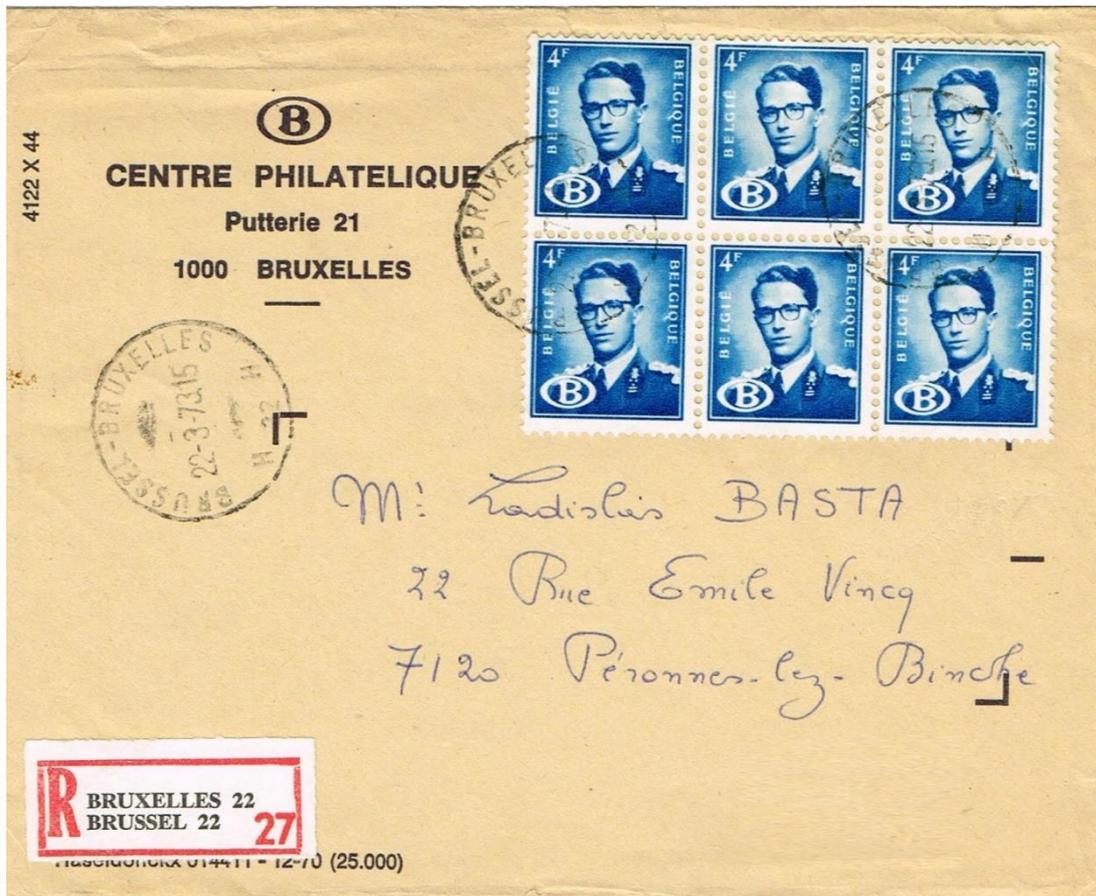
Utilisation de timbres de service : un timbre de 50 c de la série « Lion héraldique » un timbre de 4 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



Lettre expédiée de Charleroi X pour Montigny le Tilleul, le 25 aout 1976.

Tarif de la lettre normalisée : 6,50 Fr. du 15.12.1974 au 30.11.1977.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 2,50 Fr. de la série « Lion héraldique » un timbre de 4 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».



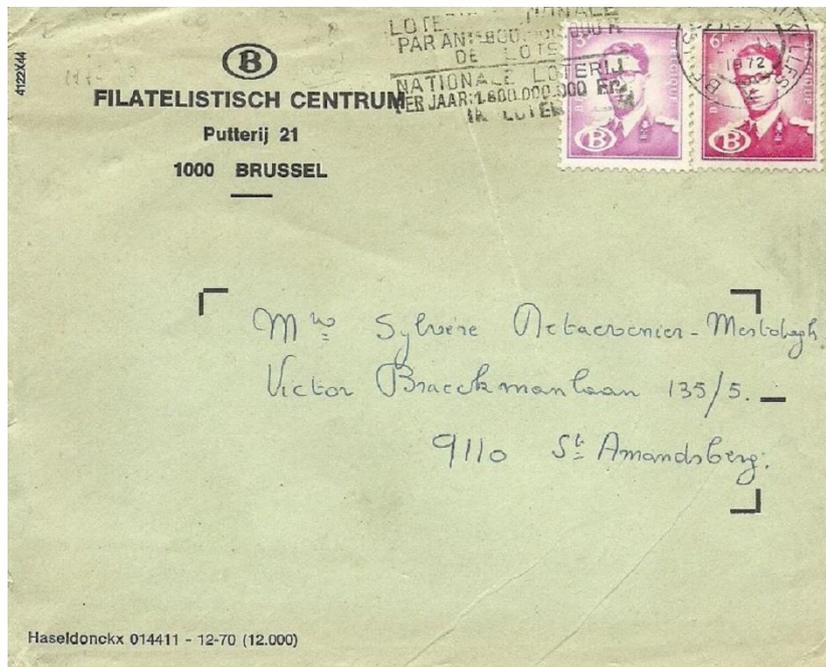
Lettre recommandée pesante expédiée de Bruxelles 22 vers Péronnes-lez-Binche (Province de Hainaut), le 22 mars 1973.

Tarif de la lettre en double port : 9 Fr. du 01.06.1972 au 30.09.1973.

Tarif de la taxe de recommandation 15 Fr. du 15.11.1969 au 30.09.1973.

Utilisation de timbres de service : six timbres de 4 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

6.00Fr émission du 11.1958



Lettre pesante expédiée de Bruxelles X vers Sint Amandsberg (Province de Flandre Orientale), le 27 septembre 1972.

Tarif de la lettre en double port : 9 Fr. du 01.06.1972 au 30.09.1973.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 3 et 6 Fr. de la série « Baudouin lunettes ».

3f. Recommandés

Principaux tarifs postaux

Dates	Lettres port simple	Lettres port double	Cartes postales toutes mentions	R.	Avis de réception
15.12.1952	2	4	1.20	5	2
01.10.1957	2.50	5	1.50	6	2.50
01.11.1959	3	6	2	7	3
01.03.1966	3	6	2	10	3
15.11.1969	3.50	7	2.50	15	3
01.06.1972	4.50	9	3.50	15	4.50
01.10.1973	5	10	4	18	5

Les cartes postales

Dates	Toutes mentions	R.	A.R.
15.12.1952	1.20	5	2
01.10.1957	1.50	6	2.50
01.11.1959	2	7	3
01.03.1966	2	10	3
15.11.1969	2.50	15	3
01.06.1972	3.50	15	4.50
01.10.1973	4	18	5

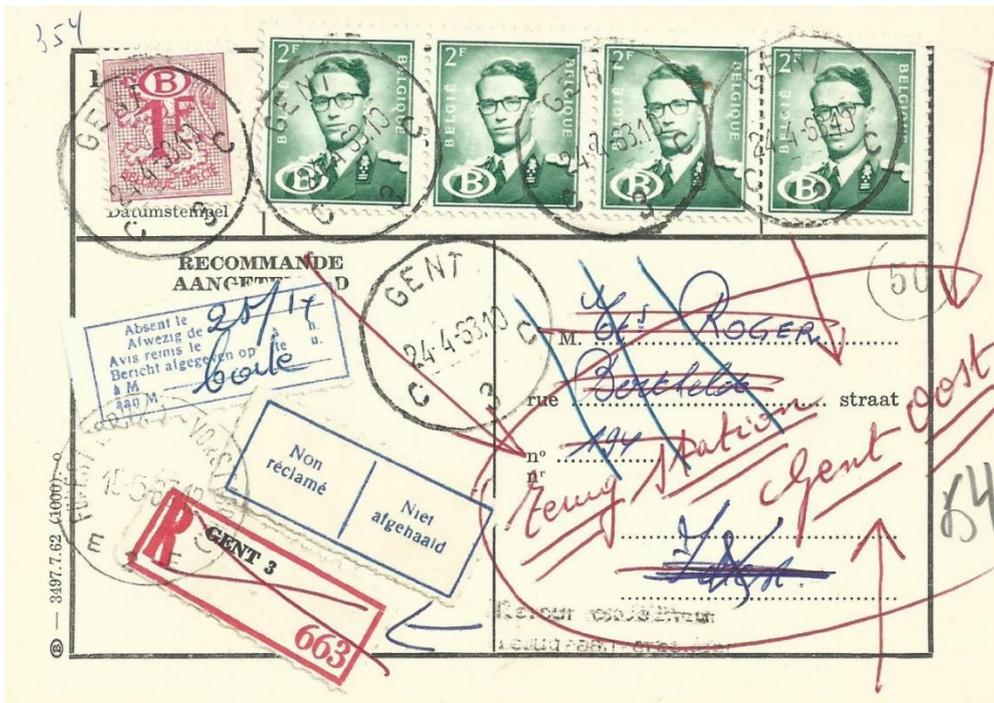


Carte postale de Hasselt 1 vers Bruxelles, le 23 mars 1959.

Taxe de recommandation de 6 Fr pour la période du 01-10-1957 au 31-10-1959.

Port simple de 2,50 Fr pour la même période.

Utilisation de 3 timbres d'usage courant à 50 c « Lion héraldique » plus un timbre de service à 2 et 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Carte postale de Gent 3 vers Forest (Bruxelles), le 24 avril 1963.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966.

Port simple de 2 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1 Fr « Lion héraldique » plus quatre timbres à 2 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Destinataire absent lors de la présentation, recommandé non réclamé, retour à l'expéditeur.



Carte postale d'Erquelinnes vers Marcinelle (Province de Hainaut), le 9 janvier 1967.

Taxe de recommandation de 10 Fr pour la période du 01-03-1966 au 14-11-1969.

Port simple de 2 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : deux timbres de 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Destinataire « Décédé » lors de la présentation, recommandé retourné à l'expéditeur.

Les Belgolâtres



Carte postale de Marloie (Province du Luxembourg) vers Jambes (Province de Namur), le 20 avril 1971.
 Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.
 Port simple de 2,50 Fr pour la même période.
 Utilisation de timbres de service : six timbres de 3 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».
 Affranchi par 50 c de trop.



Carte postale d'Hasselt (Province de Limbourg) vers Bruxelles, le 25 juillet 1972.
 Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.
 Port simple de 3,50 Fr pour la même période.
 Utilisation de timbres de service : un timbre de 15 Fr de la série « Baudouin Elstrom » et un timbre à 3,50 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Les Belgolâtres



Carte postale d'Antwerpen
8 vers Bruxelles, le 17 aout
1973.

Taxe de recommandation
de 15 Fr pour la période du
01-06-1972 au 30-09-
1973.

Port simple de 3,50 Fr pour
la même période.

Utilisation de timbres de
service : un timbre de 3,50
et 7 Fr de la série
« Baudouin Elstrom » et
deux timbres à 4 Fr de la
série « Baudouin
Lunettes ».

Les lettres

Dates	Simple	Double	R.	A.R.
15.12.1952	2	4	5	2
01.10.1957	2.50	5	6	2.50
01.11.1959	3	6	7	3
01.03.1966	3	6	10	3
15.11.1969	3.50	7	15	3
01.06.1972	4.50	9	15	4.50
01.10.1973	5	10	18	5

Lettre recommandée de
Bruxelles 22 vers Sint-
Amandsberg (Flandre
Orientale) le 12 octobre
1954.

Taxe de recommandation de
5 Fr pour la période du 15-
12-1952 au 30-09-1957.
Port simple de 2 Fr pour la
même période.

Utilisation de timbres de
service : 4 timbres à 1 Fr
« Léopold III col ouvert »
plus deux timbres à 1,50 Fr
de la série « Baudouin
Lunettes ».



Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Bruxelles 22 le 17 décembre 1956.

Taxe de recommandation de 5 Fr pour la période du 15-12-1952 au 30-09-1957.

Port simple de 2 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1 Fr « Lion héraldique » plus un timbre à 4 Fr de la série « Exportation de décembre 1948 » plus un timbre à 2 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée d'Hamont (Province de Limbourg) vers Herbesthal (Province de Liège), le 17 mai 1957.

Taxe de recommandation de 5 Fr pour la période du 15-12-1952 au 30-09-1957.

Port triple de 6 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : six timbres de 2 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Il y a 1 Fr de trop.



Lettre recommandée d'Hasselt 1 le 22 septembre 1962.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966.

Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : cinq timbres à 40 c de la série « Lion héraldique » plus deux timbres à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Gent 12 vers Antwerpen, le 24 juillet 1962.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966.

Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : quatre timbres à 2,50 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».
Document non réclamé et renvoyé à son expéditeur à Gent-St-Pieters.



Lettre recommandée de Namur 1, le 29 novembre 1963.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966.

Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : deux timbres à 3 Fr et un timbre à 4 Frs de la série « Baudouin Lunettes ».

Document refusé et renvoyé à son expéditeur. Reçu le 2 décembre 1963 à Namur 1.



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers Liège, le 9 octobre 1963.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966. Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 4 Fr et un timbre à 6 Frs de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Bruxelles 25 en ville, le 28 avril 1962.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966.

Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : cinq timbres à 1,50 Fr et un timbre à 2,50 Frs de la série « Baudouin Lunettes ».

Adresse incorrecte, document renvoyé à son expéditeur à Bruxelles.

Lettre recommandée de Charleroi 1 vers Bruxelles, le 25 mai 1960.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966.

Port double de 6 Fr pour la même période.

Utilisation d'un timbre de 10 c « Lion héraldique » et un timbre de 10 Fr de la série « Portman » plus deux timbres de service : un timbre à 40c « Lion héraldique » un timbre à 2,50 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Il est plus que probable que l'expéditeur avait préaffranchi le courrier adressé à l'un de ses clients de la région de Charleroi. Les timbres de service étaient valables uniquement pour l'affranchissement du courrier de la S.N.C.B.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers Jambes (Province de Namur), le 28 aout 1964.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966. Port double de 6 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 3 Fr plus un timbre à 4 Fr et un timbre à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Bruxelles 31, le 21 aout 1965.

Taxe de recommandation de 7 Fr pour la période du 01-11-1959 au 28-02-1966. Port double de 6 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1 Fr « Lion héraldique » plus trois timbres à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Stockem (Heinsch) vers Jambes (Province de Namur), le 19 juillet 1966.

Taxe de recommandation de 10 Fr pour la période du 01-03-1966 au 14-11-1969.

Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 2 Fr plus un timbre à 3 Fr et deux timbres à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée d'Uccle (Bruxelles) vers Gent (Province de Flandre Orientale), le 17 juillet 1967.

Taxe de recommandation de 10 Fr pour la période du 01-03-1966 au 14-11-1969.

Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : deux timbres à 2 Fr plus trois timbres à 3 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Forrières (Province de Luxembourg) vers Jambes (Province de Namur), le 9 juillet 1968.

Taxe de recommandation de 10 Fr pour la période du 01-03-1966 au 14-11-1969.
Port simple de 3 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 3 Fr plus un timbre à 4 Fr et un timbre à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Le destinataire n'étant pas présent, le courrier a été retourné à l'expéditeur.



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers St Servais (Province de Namur), le 26 juin 1967.

Taxe de recommandation de 10 Fr pour la période du 15-01-1967 au 14-11-1969.
Port double de 6 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 4 et deux à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

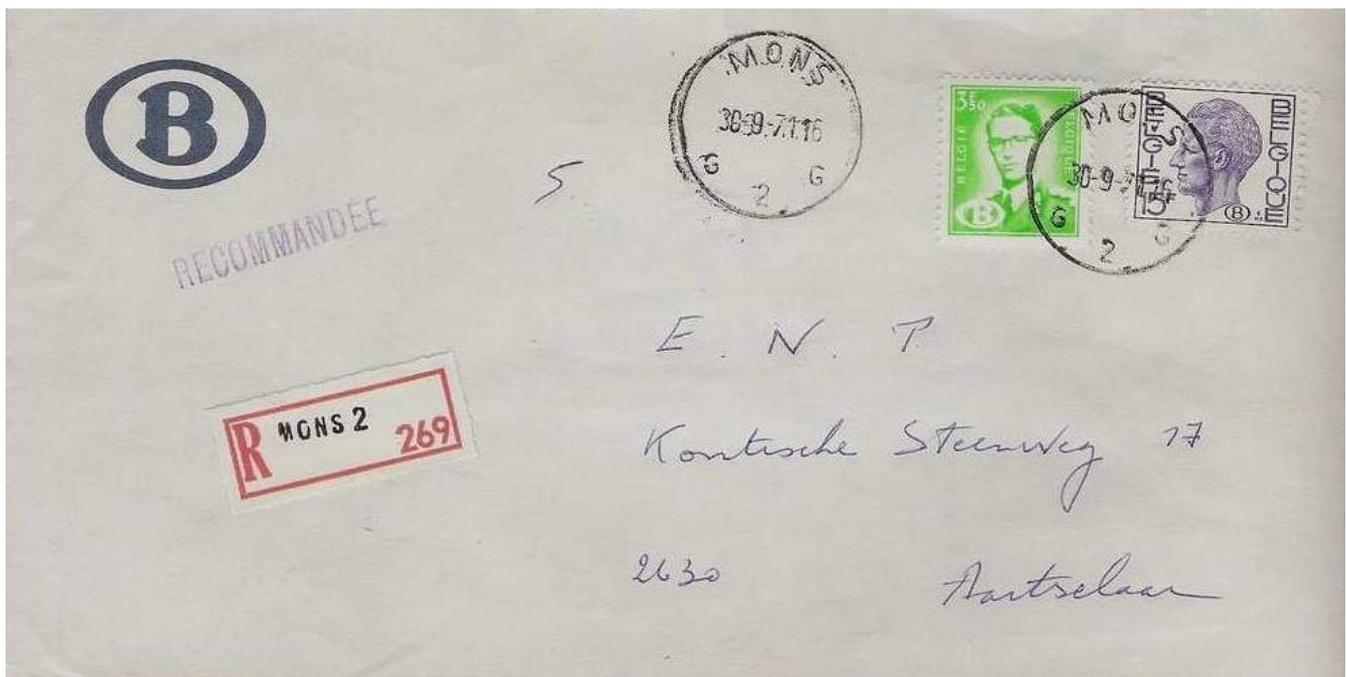
Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers Jambes (Province de Namur), le 4 juillet 1967.

Taxe de recommandation de 10 Fr pour la période du 15-01-1967 au 14-11-1969.
Port triple de 10 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : deux timbres à 4 et 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Mons 2 vers Aartselaar (Province d'Anvers), le 30 septembre 1971.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.
Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre 15 Fr « Baudouin Elstrom » plus un timbre à 3,50 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Bruxelles X, le 16 décembre 1970.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 50 c « Lion héraldique » plus trois timbres à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Destinataire « Parti sans laisser d'adresse », courrier retourné à l'expéditeur.



Lettre recommandée de Bruxelles X, le 17 décembre 1969.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 60 c « Lion héraldique » plus trois timbres à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ». Soit 10 c de trop.

Destinataire « Absent et non réclamé », courrier retourné à l'expéditeur.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Bruxelles 2, le 8 février 1972.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 1,50 Fr plus deux timbres à 2,50 et 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Destinataire « Absent. Maison fermée, avis remis dans la boîte. Non réclamé », courrier retourné à l'expéditeur.



Lettre recommandée de Bruxelles X, le 10 novembre 1971.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 2,50 Fr plus quatre timbres à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Destinataire « Absent le 12-11 » courrier « Non réclamé » et retourné à l'expéditeur.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Bruxelles X, le 8 décembre 1971.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.
 Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 2,50 Fr « Lion héraldique » plus quatre timbres à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».
 Destinataire « Parti sans laisser d'adresse » courrier retourné à l'expéditeur.



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers un militaire caserné en Allemagne, le 17 décembre 1970.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.
 Port double de 7 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 4 Fr plus trois timbres à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Les Belgolâtres

Lettre recommandée expédiée de Bruxelles 22 vers Alseberg (Province du Brabant flamand), le 19 avril 1972.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port double de 7 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 15 Fr de la série « Baudouin Elstrom » et deux timbres à 3,50 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Le destinataire étant absent le 20 avril un avis est déposé dans sa boîte, mais le 10 mai le document n'a toujours pas été réclamé, il est donc renvoyé à l'expéditeur.



Lettre recommandée de Montzen (Province de Liège), le 20 juin 1972.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 4,50 Fr pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 50 c de la série « Lion héraldique », un timbre à 15 Fr de la série « Baudouin Elstrom » et un timbre à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée d'Antwerpen 6, le 23 octobre 1972.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 4,50 Fr pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.

Taxe d'accusé de réception de 4,50 Frs pour la même période.

Utilisation de timbres de service : quatre timbres à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers Aalst (Province de Flandre Orientale), le 28 mars 1973.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port double de 9 Fr pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 50 c « Lion héraldique » plus un timbre à 15 Fr de la série « Baudouin Elstrom » et un timbre à 1,50, 3 et 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers Leuze (Province de Hainaut), le 15 juin 1973.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.

Port double de 9 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : quatre timbres à 6 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers 1070 Bruxelles (Anderlecht), le 2 août 1972.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 01-06-1972 au 30-09-1973.

Port double de 9 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 15 Fr de la série « Baudouin Elstrom » et trois timbres à 3 Fr de la série

« Baudouin Lunettes ».

Le destinataire étant absent le 3 août un avis est déposé dans sa boîte, mais le document n'a pas été réclamé, il est donc renvoyé à l'expéditeur.



Les Belgolâtres



Lettre recommandée d'Erquelinnes, le 21 mai 1974.

Taxe de recommandation de 18 Fr pour la période du 01-10-1973 au 14-12-1974.

Port simple de 5 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : six timbres à 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Il y a donc 1 Fr de trop.



Lettre recommandée de Verviers 4, le 5 février 1974.

Taxe de recommandation de 18 Fr pour la période du 01-10-1973 au 14-12-1974.

Port simple de 5 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 15 Fr de la série « Elstrom » et quatre timbres à 2 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Les Belgolâtres



Lettre recommandée de Heer (Province de Namur) vers Bruxelles, le 24 septembre 1975.
Taxe de recommandation de 25 Fr pour la période du 15-12-1974 au 30-11-1977.
Port simple de 6,50 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre de 10 et de 15 Fr plus trois timbres de 3 Fr de la série « Baudouin Elstrom » plus un timbre à 2 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Montzen (Province de Liège), le 17 octobre 1977.
Taxe de recommandation de 25 Fr pour la période du 15-12-1974 au 30-11-1977.
Port simple de 6,50 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 4,50 et 6,50 et 15 Fr de la série « Baudouin Elstrom » plus un timbre à 1,50 et 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».

Imprimés

Dates	Normalisé	R.
15.12.1952	0.20	5
01.10.1957	0.30	6
01.11.1959	0.40	7
15.11.1963	0.50	7
01.03.1966	0.60	10
15.01.1967	1	10
15.11.1969	1.50	15
01.06.1972	2	15
01.10.1973	3	18



Imprimé recommandé de Gent 12, le 15 octobre 1971.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.
Port simple de 1,50 Fr du 15-11-1969 au 31.05.1972.

Utilisation de timbres de service : quatre timbres de 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».
Manque donc 50 c.

3g. Exprès



Lettre en exprès de Mariembourg (Province de Namur), le 8 juillet 1964 vers Florennes (Province de Namur). Pli déposé au guichet du service télégraphique de Mariembourg.

Tarif de la lettre standard du 15-11-1963 au 31-1-1965 : 3 Frs. plus la taxe d'exprès pour la même période : 8 Frs. total 11 Frs.

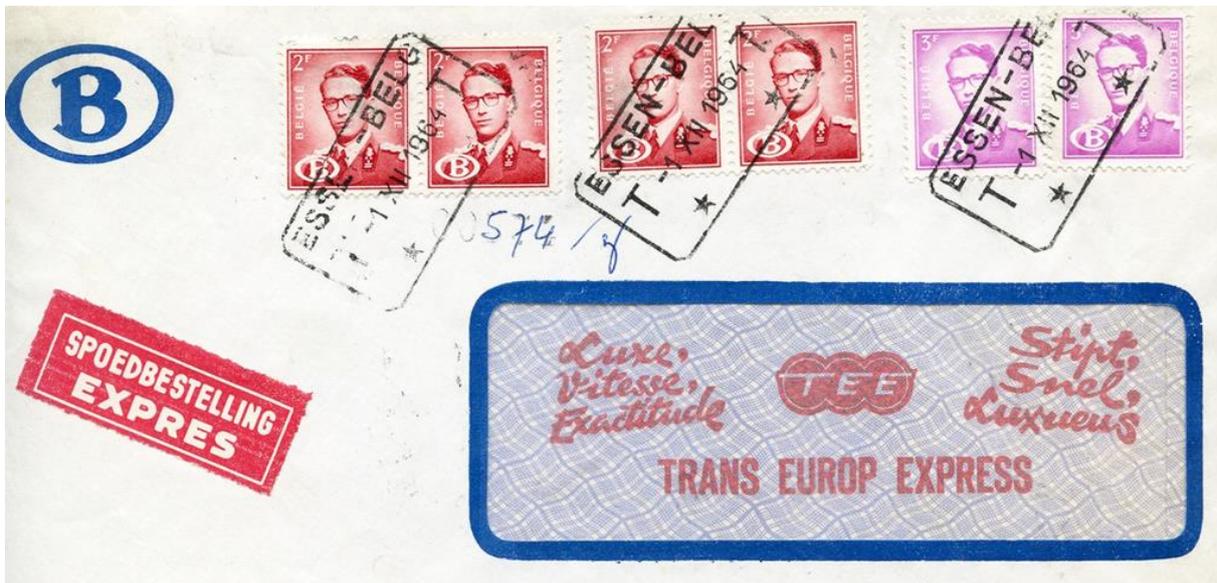
Utilisation d'un timbre à 2 Frs. plus 6 timbres à 1,50 Frs « Baudouin – lunettes » avec un B dans un ovale.



Lettre en exprès de Liège, le 24 février 1966 à 18 h. Pli déposé au guichet spécial de Liège X
Tarif de la lettre standard du 01-02-1965 au 28-02-1966 : 3 Frs. plus la taxe d'exprès pour la même période : 12 Frs. mais comme l'expéditeur s'est présenté en dehors des heures de service normale, il doit s'acquitter d'un double taxe pour la lettre standard : soit au total 18 Frs.

Utilisation de 3 timbres à 6 Frs « Baudouin – lunettes » avec un B dans un ovale.

Pas d'étiquette mais un cachet en trois langues pour « Expres – Speodbestelling – Durch Eilboten ».



Lettre en expès d'Essen (Province d'Anvers), le 1^{er} décembre 1964. Pli déposé au guichet du service télégraphique d'Essen-Belg(ique).

Tarif de la lettre de plus de 20 gr du 15-11-1963 au 31-1-1965 : 6 Frs. plus la taxe d'expès pour la même période : 8 Frs. total 11 Frs.

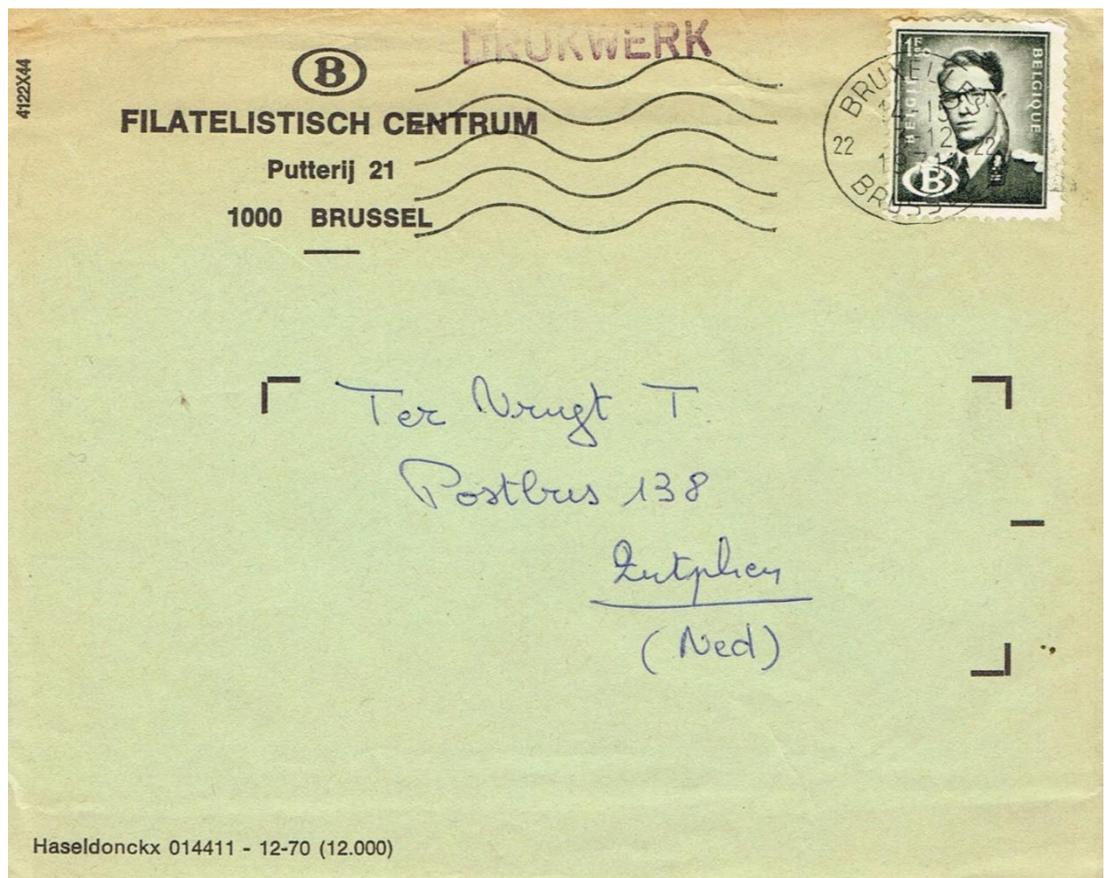
Utilisation de deux timbres à 3 Frs. plus 4 timbres à 2 Frs « Baudouin – lunettes » avec un B dans un ovale.

Étiquette bilingue « Spoedbestelling – Expres ».

3h. Etranger

Imprimé expédié du centre philatélique du chemin de fer à Bruxelles le 3 décembre 1971, vers Zutphen au Pays-Bas.

Tarif de la lettre imprimé en « tarif préférentiel » pour les Pays-Bas : du 15-11-1969 au 31-5-1972 = 1,50 Frs. Particularité, les timbres de service sont exclusivement réservés au service intérieur, donc l'usage d'un timbre à 1,50 Frs. avec monogramme B aurait dû être refusé et taxé, mais comme il s'agissait de l'administration rien de cela n'a été appliqué.





Lettre recommandée d'Aalst vers Mannheim (République Fédérale d'Allemagne), le 26 juin 1958.

Taxe de recommandation de 6 Fr pour la période du 01-10-1957 au 31-10-1959.

Port simple (comme pays limitrophe) de 2,50 Fr pour la même période.

Utilisation de timbres-poste de 30c de la série « Lion héraldique » plus deux timbres de service de 4 Fr de la série « Baudouin Lunettes ». Il y a 10 c de trop.



Lettre recommandée de Charleroi 4 vers Mannheim (République Fédérale d'Allemagne), le 23 avril 1970.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.

Port simple de 3,50 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

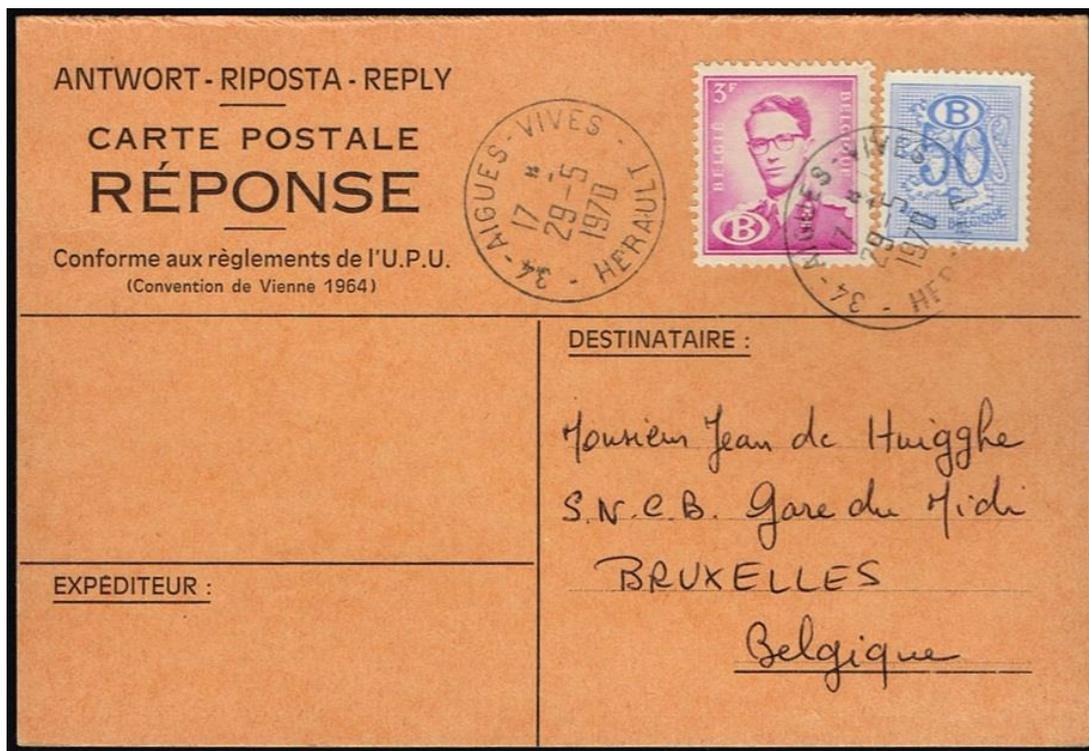
Utilisation de timbres de service : un timbre à 50 c de la série « Lion héraldique » plus six timbres à 3 Fr de la série « Baudouin Lunettes ».



Lettre recommandée de Bruxelles 22 vers Nijmegen (Pays-Bas), le 6 avril 1971.

Taxe de recommandation de 15 Fr pour la période du 15-11-1969 au 30-09-1973.
Port simple de 7 Fr pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972.

Utilisation de timbres de service : un timbre à 6 Fr et 4 timbres à 4 Frs de la série « Baudouin Lunettes ».



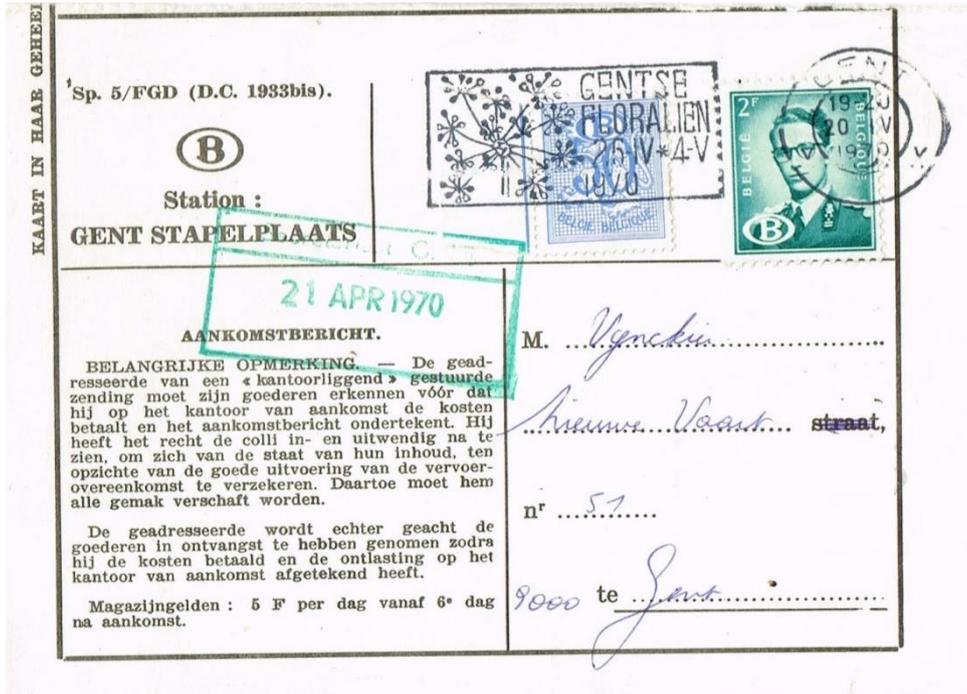
Carte postale réponse expédiée le 29 mai 1970 d'Aigues-Vives (Hérault – France) pour Bruxelles.

Tarif intérieur pour la période du 15-11-1969 au 31-05-1972 = 3,50 Fr.

Utilisation de timbres de service valable conformément aux règlements de l'UPU (convention de Vienne de 1964).

3i. Marcophilie

Oblitération mécanique avec flamme publicitaire

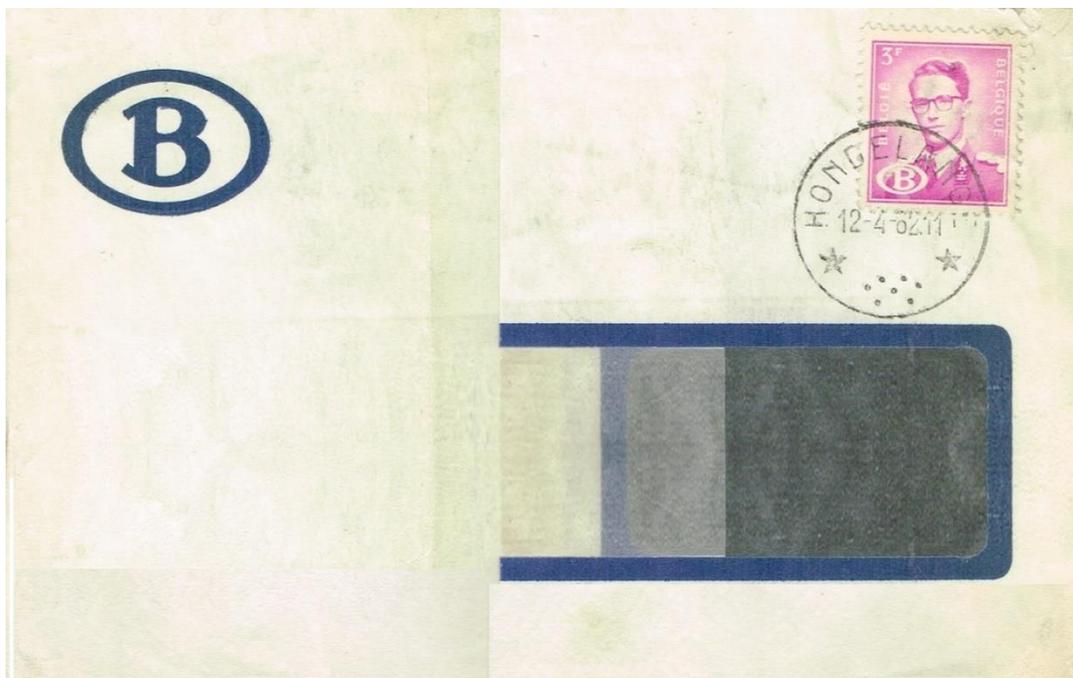


Carte postale de Gent X avec une flamme publicitaire pour les Florales Gantoise de 1970.

Flamme publicitaire pour inviter une personne seule lors des fêtes de fin d'année.



Relais postal



Lettre simple expédiée du dépôt relais d'Hondelange (Province de Luxembourg en 1962.

Les Belgolâtres

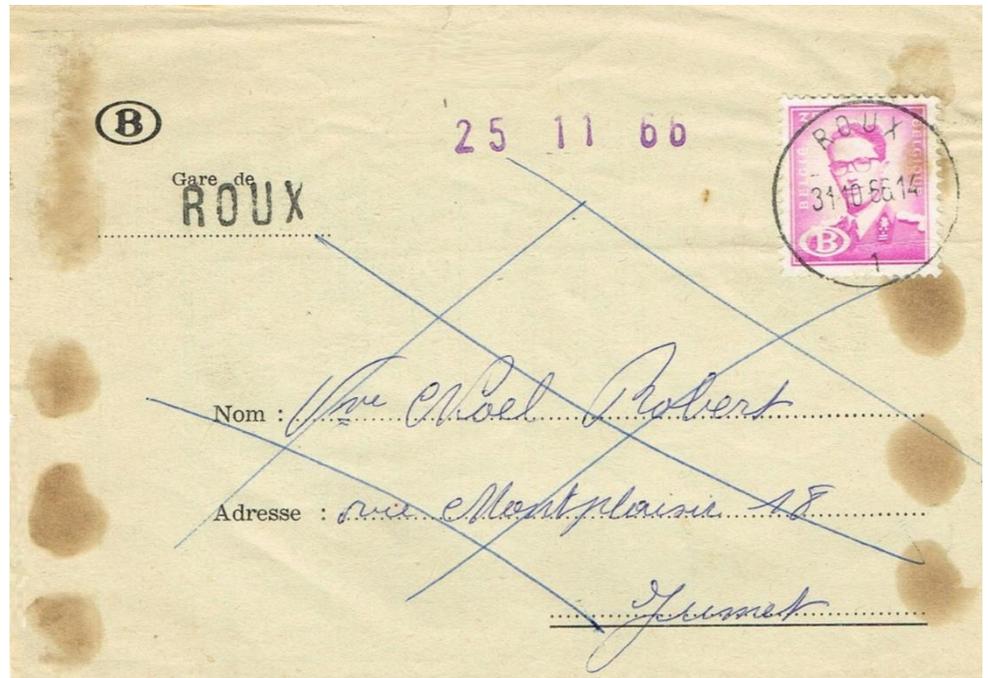


Fragment d'un courrier expédié du dépôt-relais de Boussu-en-Fagne en 1959.

Griffe d'identification

Lettre expédiée de Roux (Province de Hainaut) vers Jumet en 1966.

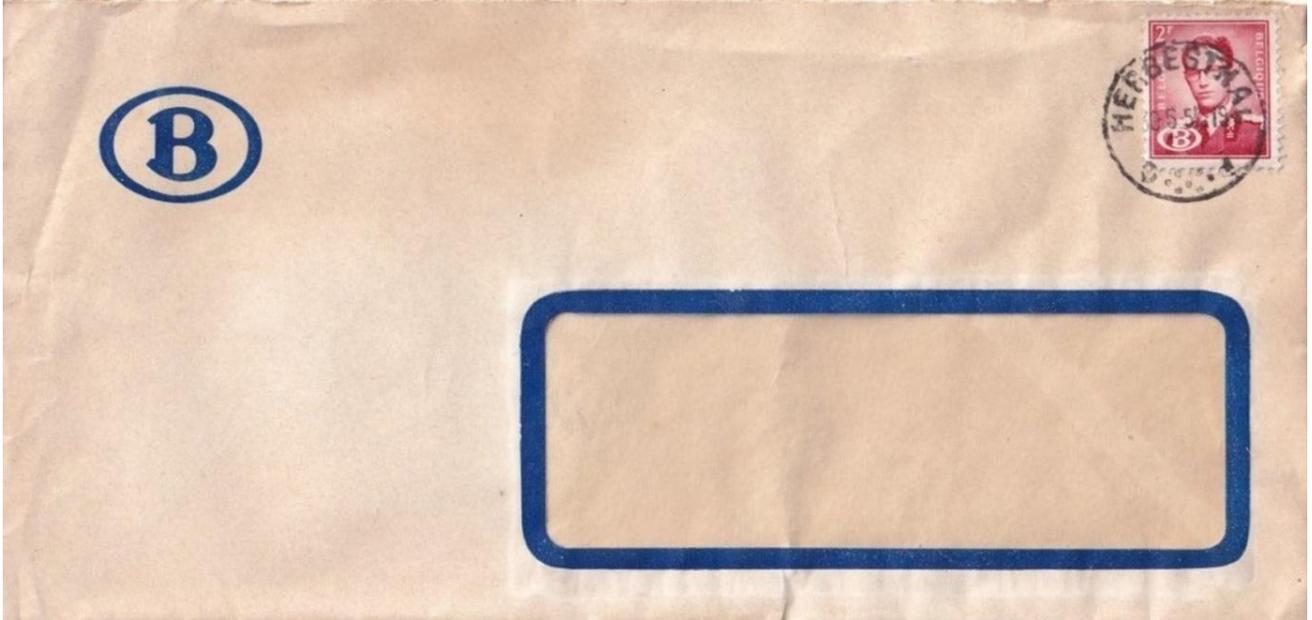
Pour justifier le lieu d'origine, le préposé de la gare de Roux a apposé la griffe de son bureau.



Lettre de Virton (Province de Luxembourg) vers Seraing (Province de Liège).

Griffe justifiant l'origine de l'envoi et griffe encadrée à l'arrivée à Seraing indiquant que l'envoi est parvenu détérioré.

Triangle



Lettre en port simple d'Herbesthal (Province de Liège) en 1955.
L'oblitération comporte un triangle en lieu et place du litéra D à droite de 7 points en quinconce.

Ambulant



Carte postale pour Ingelmunster (Province de Flandre Orientale) ayant été annulée le 1961 par le cachet de l'ambulant Antwerpen-Brussel.



Lettre expédiée de Jemelle (griffe de gare) oblitérée le 5 octobre 1963 par le cachet de l'ambulant Libramont-Bruxelles.

Oblitération télégraphique



Lettre exprès de Mariembourg (Province de Namur) pour Florennes dans la même province.

Le document a été déposé dans le bureau télégraphique de Mariembourg le 8 juillet 1964.

Oblitération temporaire

Lettre simple de Bruxelles vers Lochristi (Province de Flandre Orientale) expédiée du « Salon international des chemins de fer - Internationaal spoorwagsalon ».



Annulateur à molette (Roulette)



Lettre pesante au départ de Bruxelles vers Uccle (pour la ville), en avril 1972.

Tarif de la lettre double port, 7 Fr du 15.11.1969 au 31.05.1972.

Utilisation de deux timbres de service à 3,50 Fr de la série « Baudouin lunettes ». Les timbres sont annulés à l'arrivée le 6 avril 1972 par l'annulateur à molette conformément aux instructions générales de la poste qui stipule : § 2 de l'art. 15 du 4^o volume, « L'agent réceptionnaire

s'assure si les timbres-poste sont oblitérés, si non, il annule les timbres-poste non oblitérés au départ au moyen de l'annulateur à molette ».

Oblitération « diamant » ou « muette ».



Certains bureaux des grandes villes furent dotés d'un timbre à date muet dont le pourtour rappelle le dessin en losanges de l'annulateur à molette. Son usage est similaire et parfois utilisé conjointement.

Utilisation sur carte récépissé

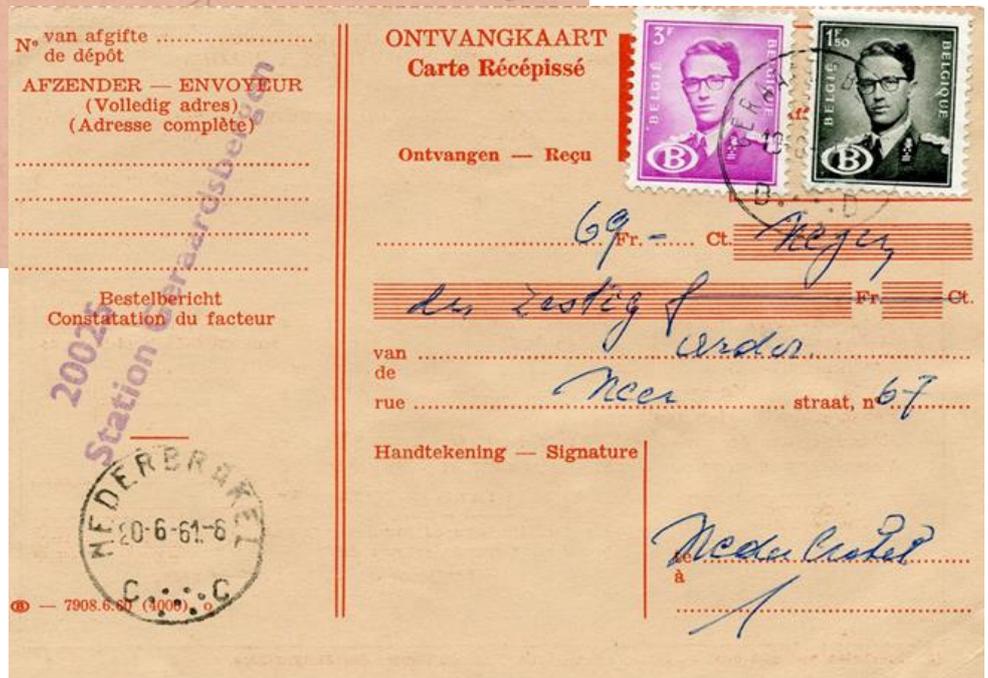


Carte-récepissé d'un montant de 35 Fr. déposée à Géraardsbergen pour Deux-Acren.

Le tarif du 15.12.1952 au 30.11.1958 est de 4 Fr. pour les montants jusqu'à 1.000 Fr.

Carte-récepissé d'un montant de 69 Fr. déposée à Géraardsbergen pour Nederbrakel.

Le tarif du 01.12.1958 au 30.09.1973 est de 4,50 Fr. pour les montants jusqu'à 1.000 Fr.



Utilisation sur « relevé des bulletins de versements acceptés » (formulaire 1006B).

1006 S - Naamstempel : *Wijchmaal (Peu)*

LIJST
der aangenomen stortingsbulletins

BIJLAGE(N)

N ^o	NUMMER P.C.R.	BEDRAG		Opmerkingen
		F	Dienst- Gefrank.	
1	2	3	4	5
Overdracht				11.34 <i>H</i>
1	<i>2777</i>	<i>11.34</i>		4.97 <i>/</i>
2	<i>12864</i>	<i>4.97</i>		14.90 <i>/</i>
3	<i>422470</i>	<i>14.90</i>		8.83 <i>/</i>
4	<i>72708</i>	<i>8.83</i>		16.83 <i>/</i>
5	<i>2777</i>	<i>16.83</i>		8.32 <i>/</i>
6	<i>2777</i>	<i>8.32</i>		9.81 <i>/</i>
7	<i>2777</i>	<i>9.81</i>		7.45 <i>/</i>
8	<i>2777</i>	<i>7.45</i>		51.24 <i>/</i>
9	<i>2777</i>	<i>51.24</i>		50.00 <i>/</i>
10	<i>28061</i>	<i>50.00</i>	<i>(B)</i>	11.11 <i>/</i>
11	<i>2777</i>	<i>11.11</i>		11.69 <i>/</i>
12	<i>72708</i>	<i>11.69</i>		15.00 <i>/</i>
13	<i>16893</i>	<i>15.00</i>		4.96 <i>/</i>
14	<i>29058</i>	<i>4.96</i>		19.79 <i>/</i>
15	<i>2777</i>	<i>19.79</i>		17.00 <i>/</i>
16	<i>2927</i>	<i>17.00</i>		
7				<i>26324 H</i>

Bon 10.013 - 1965 - FEYS ingekunsten

over te dragen: *26324*

Wijchmaal (Limb.)

Lors de l'enregistrement d'un bulletin de versement, le dépositaire doit s'acquitter d'une taxe équivalant au tarif de la lettre ordinaire.

Dans le cas présent, en novembre 1967, le tarif est de 3,50 Fr., comme il y a eu 16 opérations au dépôt-relais de Wijchmaal (Province de Limbourg), le préposé doit apposer 56 Fr. sur le formulaire (1006B) afin d'équilibrer sa balance comptable.

Lors de la remise du document auprès du bureau comptable, en l'occurrence le bureau de Peer. Le préposé du bureau principal annule les timbres se trouvant sur le formulaire.

Dans ce cas, le préposé de Wijchmaal à apposé deux timbres de service, l'un à 50 c de l'émission « Lion héraldique » et le second à 3 Fr. de la série « Baudouin lunettes ». Pour compléter, il colle également un timbre « pour le tourisme » d'un Fr. et un timbre d'1,50 et de 50 Fr. « Baudouin lunettes ».



Fragment de deux relevés des bulletins de versements, l'un de Brugge 2 et l'autre d'Antwerpen 8. Les deux documents présentent des timbres de service à l'effigie du Roi « Baudouin » en plus des timbres d'usage courant.

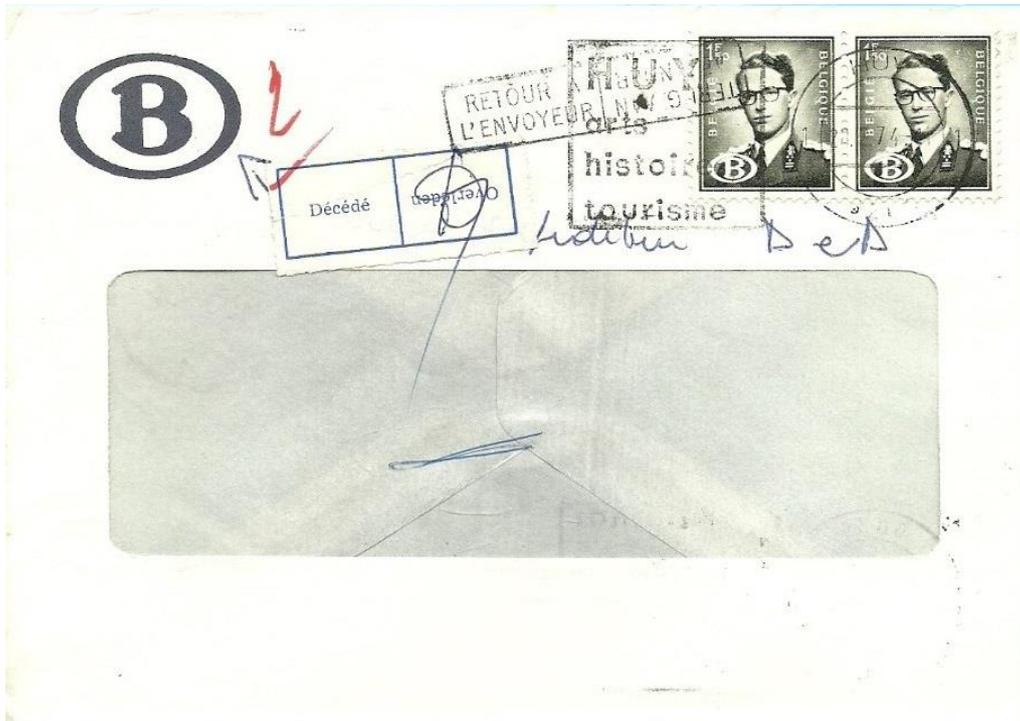
Non valable.



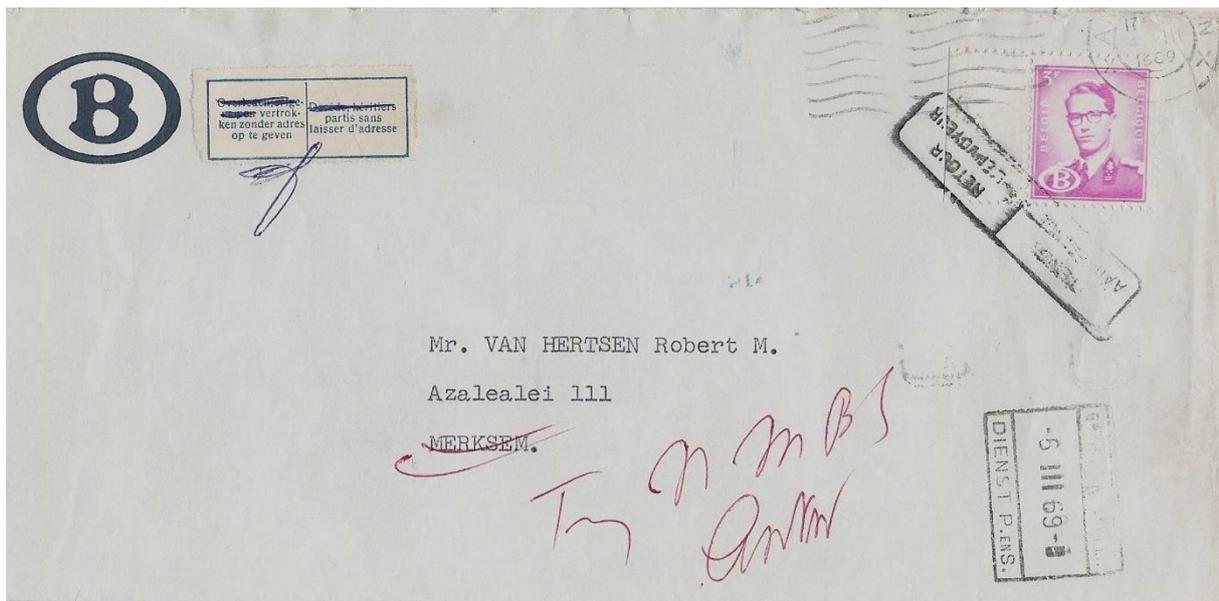
Lettre recommandée expédiée de Charleroi le 25 mai 1960 pour Bruxelles. Utilisation par un particulier de timbres de service, un à 40 c et l'autre à 2,50 Frs non valable mais accepté par le préposé de la poste.

Nous sommes probablement en présence d'un pli philatélique.

3j. Etiquettes justificatives



Imprimé expédié de Huy en 1974. Destinataire « Décédé ». Apposition d'une étiquette bilingue n°130 : « Décédé – Overleden » plus griffe « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender ».



Lettre standard expédié d'Antwerpen en 1969. Destinataire « Parti sans laisser d'adresse ». Apposition d'une étiquette bilingue n°132 : « Décédé, héritiers partis sans laisser d'adresse – Overleden, erfgenamen vertrokken zonder adres op te geven », le préposé à barré les mots « Overleden, erfgenamen et décédé, héritiers » plus griffe « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender ».



Lettre expédiée de Namur X vers Andenne en 1972. Le destinataire est absent. Le facteur appose une étiquette bilingue n°137 : « Parti sans laisser d'adresse – Vertrokken zonder adres op te geven » plus la griffe « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender ».

Lettre recommandée expédiée de Gent 3 vers Forest (Bruxelles), le 24 avril 1963.

Le destinataire étant absent, un avis a été remis dans la boîte l'invitant à se présenter au bureau de poste afin d'enlever le document.

Malheureusement, jusqu'au 15 mai personne ne s'est présenté afin de prendre

connaissance du recommandé et le document a été retourné à l'expéditeur.

Deux étiquettes bilingues ont été collées, en premier « Absent le Avis remis le ... à...h à M.... – Afwezig de Bericht afgegeven op ... de u aan M.... », puis en plus la griffe « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender », l'étiquette n°138. « Non réclamé – Niet afgehaald ».



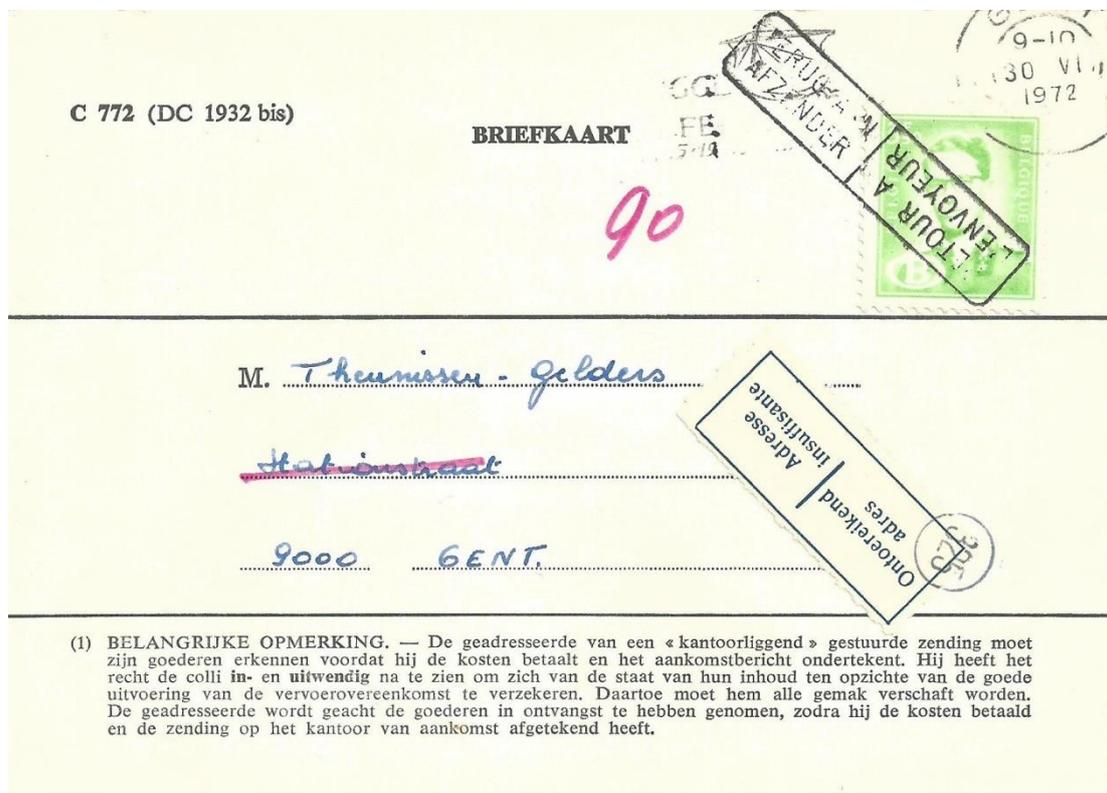
Les Belgolâtres



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles X en 1971.

Le destinataire est absent.

Le facteur appose deux étiquettes bilingues, la première « Parti sans laisser d'adresse – Vertrokken zonder adres op te geven » puis l'étiquette n°139 « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender ».



Carte postale de 1972, expédiée de Gent X en ville.

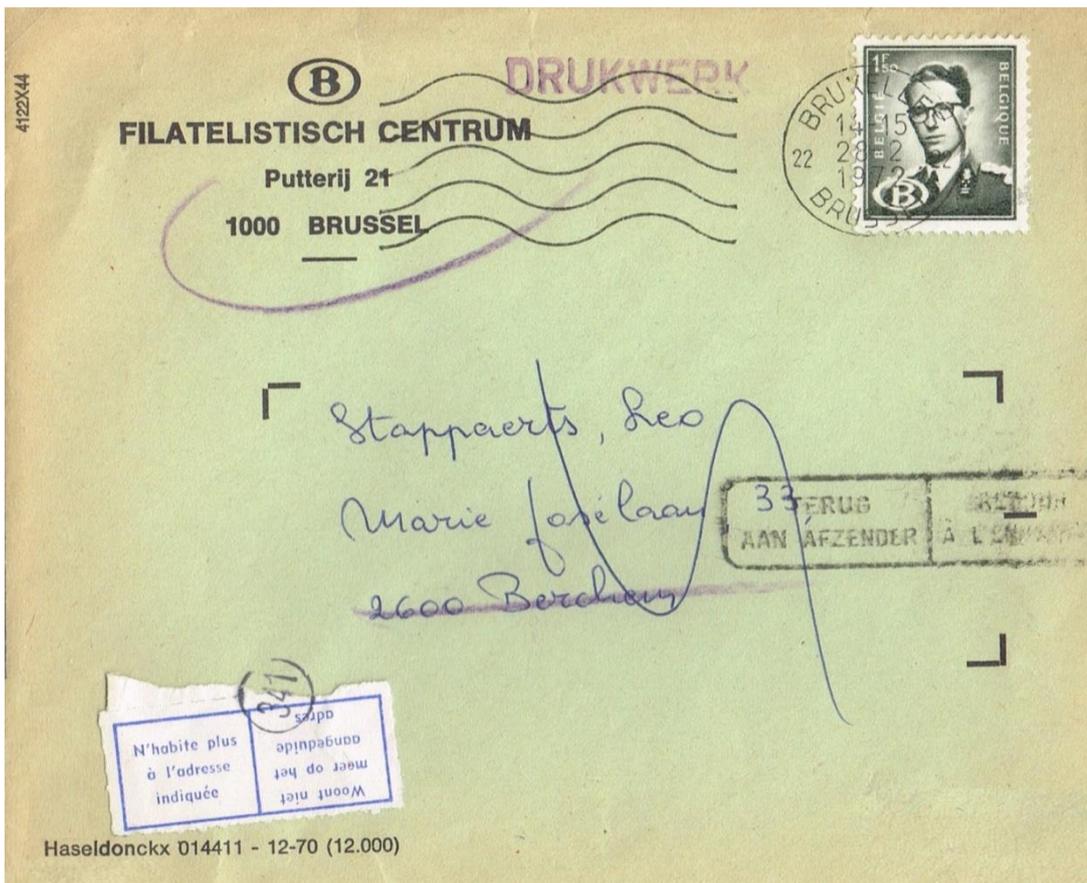
L'adresse est incomplète.

Le facteur appose une étiquette bilingue n°140 : « Adresse insuffisante – Ontoereikend adres » plus la griffe « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender ».



Carte postale de 1962 expédiée de Bruxelles X en ville. Le destinataire est inconnu. Le facteur appose une étiquette bilingue n° 141 : « Inconnu – Onbekend » plus la griffe « Retour à l’envoyeur – Terug aan afzender ».

Deux marques de tri « CX et DZ » en rouge atteste du passage au centre de tri de Bruxelles X.



Imprimé de 1972 expédiée de Bruxelles 22 vers Berchem.

Le destinataire ne peut être identifié. Le facteur appose une étiquette bilingue n° 142 : « N’habite plus à l’adresse indiquée – Woont niet meer op het aangeduide adres » plus la griffe « Retour à l’envoyeur – Terug aan afzender ».



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles X en 1969.

Le destinataire étant absent, un avis a été remis dans la boîte l'invitant à se présenter au bureau de poste afin d'enlever le document.

Malheureusement, personne ne se présente afin de prendre connaissance du recommandé et le document a été retourné à l'expéditeur.

Deux étiquettes bilingues ont été collées, en premier l'étiquette n°237 « Absent le Avis remis le ... à...h à M... – Afwezig de Bericht afgegeven op ... de u aan M.... » et l'étiquette « Non réclamé – Niet afgehaald », ainsi que la griffe « Retour à l'envoyeur – Terug aan afzender»,



Lettre recommandée expédiée de Forrières (Province de Luxembourg), en 1968.

Le destinataire étant absent, un avis a été remis dans la boîte l'invitant à se présenter au bureau de poste afin d'enlever le document.

Une étiquette bilingue est collée sur le document. Il s'agit de l'étiquette n°238 « Maison fermée. Avis remis dans la boîte ... le.... à...h. – Huis desloten. Bericht in de bus gestoken op Te....h. ».

Votre bimestriel gratuit de philatélie



Découvrez
aussi
notre blog !

Disponible en ligne et téléchargeable sur
<https://blog.delcampe.net/magazine>